



Photo © C.Boiseaux

Guide pour la restauration des grangettes de la Compôte



LA COMPÔTE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

73

Savoie

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



**Parc
naturel
régional
du Massif
des Bauges**
Une autre vie s'invente ici



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Massif des Bauges
Géoparc
mondial
UNESCO

Rappel du contextep 4-5

De quoi parle-t-on ?	p 4
Une reconnaissance dès les années 1990	p 4
Des actions pour préserver les grangettes	p 5
Vers le classement du site	p 5

Les 2 types de Grangettesp 6-7

Grangettes à «claies» (bois empilés)	p 6
Grangettes à «colonnes» (ossature et bardage vertical)	p 7
Caractéristiques communes	p 7

Repérage des grangettesp 8-9

Carte de repérage.....	p 8-9
------------------------	-------

Quelle démarche adopter pour préserver les grangettes ?p 10-11

État des lieux et diagnostic.....	p 10
1. Prendre soin des grangettes	p 10
2. Consolider les grangettes	p 11
3. Reconstruire (en dernier lieu)	p 11

Inventions sur les grangettesp 12-17

Soubassements en pierres	p 12
Murs	p 13
Toitures.....	p 14-16
Ouvertures et menuiseries	p 17
Traitement des abords.....	p 18

Annexep 20-53

Plans de relevé de 2 grangettes	p 20
Relevé d'architecture d'une grangette à claies	p 21
Relevé d'architecture d'une grangette à colonnes	p 36



Rappel du contexte



Photo du chef lieu de la Compôte © C.Boiseaux

De quoi parle-t-on ?

Au pied du mont Colombier, dans le cœur du massif des Bauges, s'étend un paysage singulier : celui des grangettes de La Compôte. Ici, prairies de fauche, forêts et alpages composent un amphithéâtre naturel où se dressent encore, disséminées dans la vallée ou dissimulées en sous-bois, de petites granges de bois d'une vingtaine de mètres carrés. Ces modestes constructions, apparues au XIX^{ème} siècle, servaient à engranger le foin à l'écart des habitations, pour des raisons pratiques et du fait du manque de place dans les granges du village. On en comptait plus de deux-cents vers 1870. Aujourd'hui, elles sont pour la plupart silencieuses, parfois abandonnées, mais leur présence continue de marquer profondément le paysage et la mémoire collective.

Les « grangettes » racontent à elles seules l'histoire d'une société rurale façonnée par l'élevage et la fauche, une société qui a dû s'adapter aux reliefs escarpés et aux diverses contraintes de la vie en montagne. Elles sont devenues bien plus que des abris à foin : véritables témoins des pratiques agricoles d'autrefois, elles constituent désormais les éléments clés de l'un des paysages les plus emblématiques des Bauges.

Une reconnaissance dès les années 1990

Dès la création du Parc naturel régional du Massif des Bauges en 1995, le site des grangettes est identifié comme un lieu d'intérêt majeur d'un point de vue paysager et patrimonial. Plusieurs études structurantes voient alors le jour :

- 1996 : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) réalise un inventaire architectural des grangettes présentes sur le plateau, socle de connaissance sur les typologies et systèmes constructifs. La même année, P. Clément (Université de Lyon) mène une étude monographique pour replacer les grangettes dans les pratiques agricoles et sociales.

- 2002 : V. Zingari engage une recherche sur les mémoires collectives, donnant la parole aux habitants et inscrivant les grangettes dans le patrimoine vivant.

Restaurer les grangettes, c'est préserver l'âme des Bauges : il s'agit de pérenniser et de transmettre un paysage unique, une mémoire qui fait sens pour tout le territoire.

Des actions pour préserver les grangettes

En parallèle, la commune de La Compôte et le Parc naturel régional du Massif des Bauges ont mis en place plusieurs initiatives pour préserver et restaurer les grangettes :

- 2007 : Création d'un dispositif de conventionnement permettant d'accompagner les propriétaires particuliers dans l'entretien de leurs grangettes, par la fourniture de matériaux et le soutien de bénévoles. Trois conventions ont été signées entre 2015 et 2025.

- 2014 : Une tentative de restauration groupée de plusieurs grangettes est lancée en partenariat avec la Fondation du patrimoine, mais faute de volontaires le projet n'a pu aboutir.

- 2008 - 2022 : Quatre grangettes en ruine ont été rebâties à l'initiative de la commune de la Compôte. Ces chantiers collectifs, envisagés comme des laboratoires pédagogiques, ont permis d'associer des bénévoles, des élèves du Lycée professionnel Porte des Alpes de Rumilly et des professionnels de la filière bois locale. Ils ont démontré qu'il est possible de redonner vie aux grangettes, révélant toutefois la nécessité d'élaborer un cahier des charges plus précis afin de mieux préserver l'identité architecturale et paysagère du site à l'avenir.

Le présent guide, réalisé en 2026 par le CAUE de la Savoie dans le cadre d'un partenariat avec la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Massif des Bauges, s'adresse à toutes celles et ceux qui envisagent des réparations ou des travaux sur ces grangettes : propriétaires, agriculteurs, artisans, élus, agents publics. Il s'appuie en partie sur le Cahier de gestion réalisé en 2022 et propose des conseils clairs et pratiques pour restaurer les grangettes avec la meilleure cohérence technique et architecturale possible.

Pourquoi ? Parce que des travaux non maîtrisés seraient de nature à déprécier l'unité et l'esprit du lieu, ce qui mettrait en péril la préservation de l'ensemble du site.

Vers le classement du site

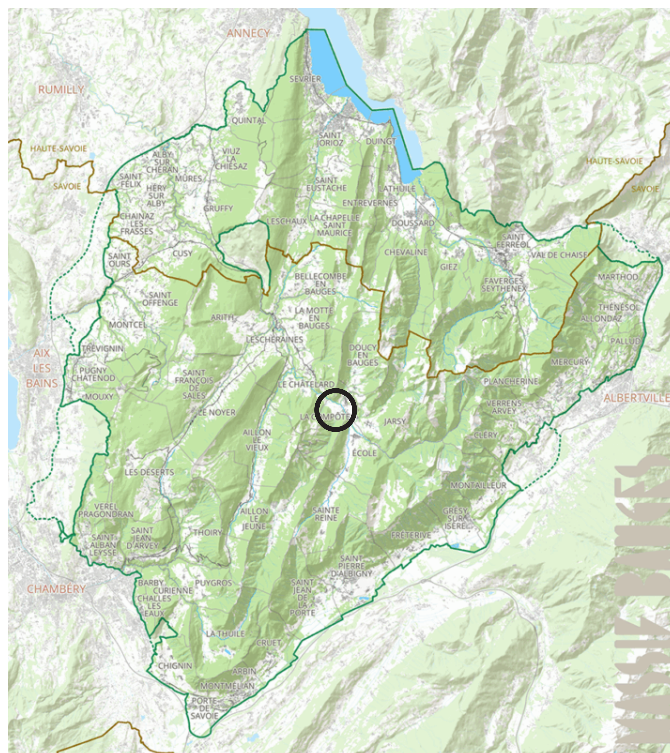
En 2011, la commune de La Compôte, avec le soutien du Parc naturel régional du Massif des Bauges saisit la DREAL pour engager une procédure de classement au titre des paysages. Cette démarche donne lieu à la production des documents suivants :

- **Rapport de présentation** (2016)
- **Cahier de gestion** (2022)
- **Projet de pérennisation des grangettes** (2023)

En 2012 et 2019, l'Inspection générale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) confirme la grande qualité du site et son caractère pittoresque.

En 2018 et 2019, les communes voisines d'École et du Châtelard apportent leur appui officiel au projet de classement, renforçant la démarche collective.

Ce projet de classement présente un enjeu important puisque cet outil réglementaire permettrait de soutenir les efforts des acteurs locaux pour préserver à long terme ce paysage remarquable.



Localisation du site sur la Carte du PNR Bauges

Le présent guide est accompagné d'un *Inventaire photographique des grangettes de la Compôte* également réalisé en février 2026.

Les 2 types de Grangettes

On distingue deux types de structures bien distinctes concernant les grangettes de la Compôte :

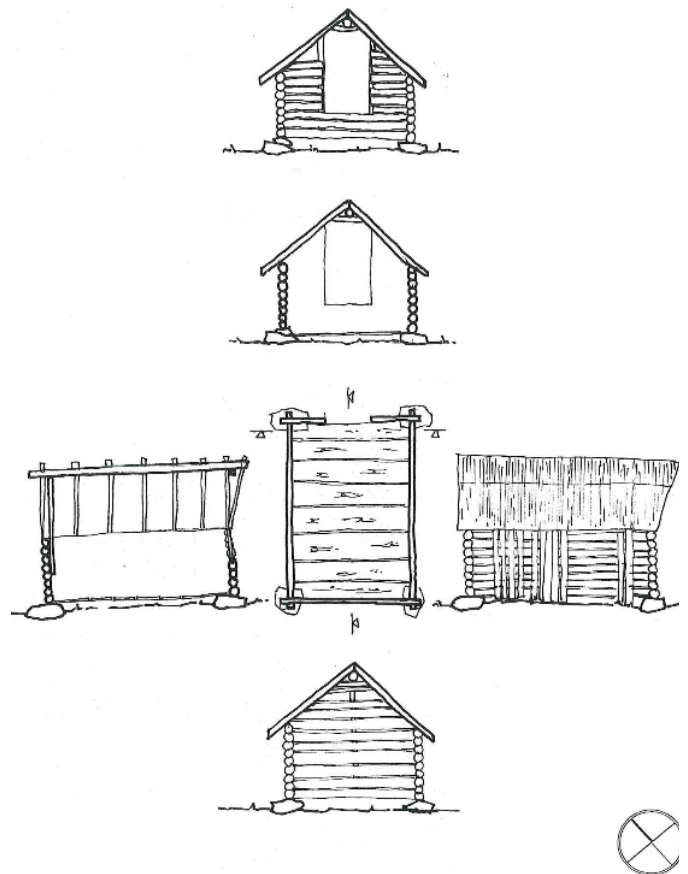
- les structures en bois empilés, appelées localement « à claies » (issu du patois "clœu"),
- les structures constituées d'une ossature, appelées localement « à colonnes ».

Grangettes à claies

Les grangettes à claies sont les grangettes authentiques, les plus anciennes et donc celles qui ont la plus grande valeur patrimoniale. Toutefois ce sont aussi celles qui sont les plus détériorées aujourd'hui et les plus délicates à restaurer.

La structure en bois massif est constituée à l'origine de troncs écorcés ou de madriers empilés, assemblés aux angles à mi-bois. Les troncs ou les madriers sont non jointifs afin d'assurer la ventilation du foin et de la structure.

C'est le système le plus ancien, qui permettait de valoriser les troncs de jeunes arbres simplement écorcés ou grossièrement équarris manuellement, sans avoir recours au sciage mécanique. De plus, ce système constructif ne nécessitait pas ou peu de métal (seulement quelques grosses pointes forgées pour fixer les chevrons).



COMMUNE DE LA COMPÔTE - LES GRANGETTES - INVENTAIRE ARCHITECTURAL

LIEU-DIT : LE CLOT

CODE : 73/COMP/ 9

Extrait de l'Inventaire de l'Ecole d'Architecture de Grenoble, 1996



Photo grangette n°9 © CAUE 73, 2025

Grangettes à colonnes

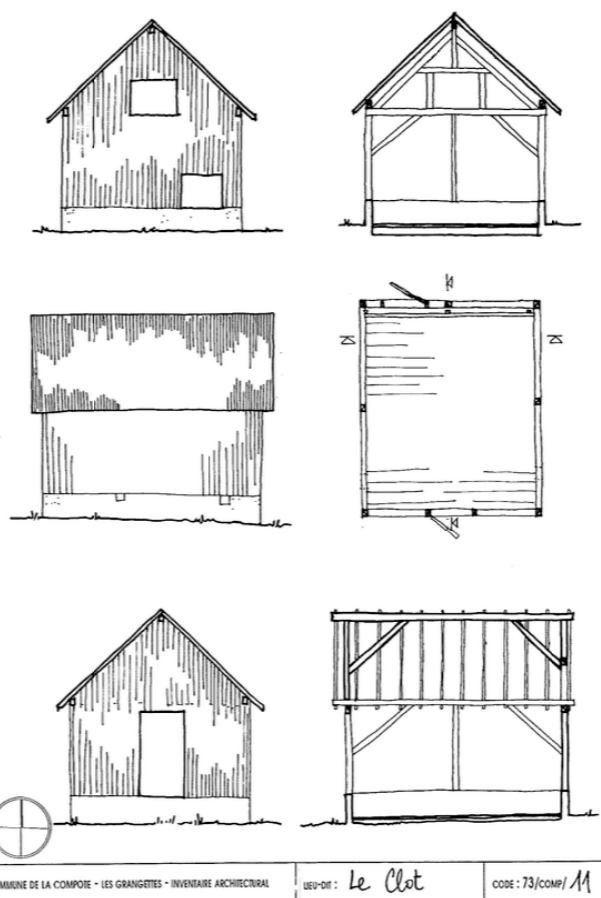
Les grangettes à colonnes sont apparues après la seconde guerre mondiale en même temps que les progrès techniques et le développement des scieries. Plus récentes, elles sont globalement en meilleur état. Ce système constructif permet par ailleurs un remplacement plus facile des planches de bardage dégradées ou des pièces de l'ossature.

La structure est constituée d'une ossature comprenant des poteaux et poutres en bois massif scié, contreventée par des jambes de force inclinées à 45° et la charpente est constituée de fermes latines traditionnelles.

Les façades sont revêtues d'un bardage vertical en planches non jointives, clouées directement sur les pièces de l'ossature ou sur une ossature secondaire.

Caractéristiques communes

- Les toitures sont à deux pans, à fortes pentes.
- Les couvertures sont très majoritairement en tôle d'acier rouillée, ondulée ou plane. Se sont aussi les plus anciennes et donc les plus authentiques que l'on trouve aujourd'hui sur le site.
- En général la structure en bois est posée sur un soubassement en pierre pour l'isoler des remontées capillaires.



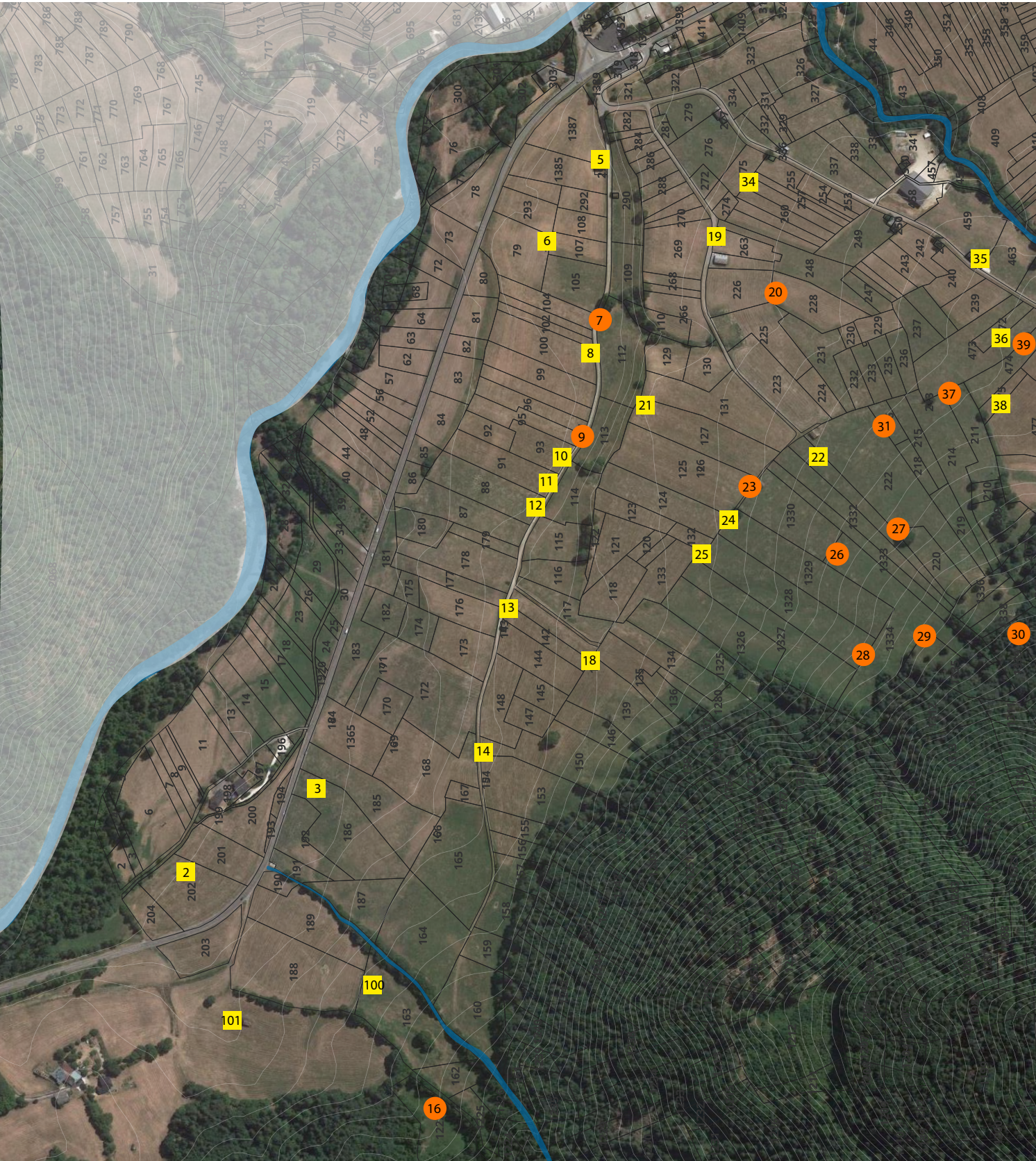
Extrait de l'Inventaire de l'Ecole d'Architecture de Grenoble, 1996



Photo grangette n°11 © CAUE 73, 2025

Repérage des grangettes

Carte de repérage



Carte © CAUE, 2025, Sources: BD T



Ci-contre la carte de repérage des grangettes de la Compôte situées sur le plateau à l'ouest du bourg, selon inventaire de 2025 (hors grangettes situées dans la forêt).

Site des grangettes de La Compôte Carte de repérage

— Courbe de niveau (pas de 5m)

— Cours d'eau

Typologie des grangettes

■ Grangettes à colonnes (bardage)

● Grangettes à claies (bois empilé)

0 100m

Quelle démarche adopter pour préserver les grangettes ?

État des lieux et diagnostic

Avant toute intervention, il est nécessaire de réaliser un état des lieux et un diagnostic des grangettes.

> Bien observer :

- Les caractéristiques constructives
 - Les matériaux utilisés : pierre, bois, tôle...
 - Les techniques utilisées : colonnes (poutres-poutres et bardage de planches), claies (bois empilés, madriers ou rondins)
 - Les caractéristiques architecturales
 - Volumétrie et proportions...
 - Ouvertures
 - Les abords
 - Qualité du sol
 - Accompagnement végétal
- > Établir un diagnostic sanitaire et technique pour hiérarchiser les interventions plus ou moins urgentes
- État du soubassement
 - État de la structure (murs, charpente)
 - État de la couverture
 - État des ouvertures
 - État des abords

Objectifs et principes de gestion :

La conservation, la préservation du caractère patrimonial de la grangette devrait guider toutes les interventions.

1. Prendre soin des grangettes pour ne pas avoir à les réparer ensuite.
2. Consolider les grangettes pour assurer leur conservation et leur pérennité.
3. Reconstruire en dernier lieu, en respectant soigneusement les caractéristiques architecturales décrites dans le présent guide.

1. Prendre soin des grangettes

En premier lieu, il convient de prendre soin des grangettes. Les entretenir régulièrement permet de limiter les dégradations liées au temps qui passe et aux intempéries, et donc d'éviter des réparations compliquées et coûteuses (prévention = entretien, maintenance saisonnière des grangettes et de leurs abords).

> Entretenir les grangettes : réparer une porte, redresser ou remplacer une tôle de la couverture, recaler une pierre du soubassement, réparer une planche, repositionner un madrier...

> Nettoyer les abords de manière saisonnière : faucher, débroussailler, éliminer les plantes buissonnantes.

> Préserver les abords : proscrire terrassements, clôtures, haies, artificialisation des sols, limiter l'accès aux véhicules.



2. Consolider les grangettes

Consolider les grangettes pour assurer leur conservation et leur pérennité.

> Réparer : une intervention toute en délicatesse, avec mesure et respect pour interrompre le processus de détérioration.

> Restaurer : remettre une grangette dans son état originel ou historique, dans le respect de ses matériaux et de sa logique constructive. C'est une remise en état au sens strict, pour préserver le caractère unique de chacune des grangettes.

> Privilégier la conservation des matériaux d'origine, en effectuant des réparations ponctuelles plutôt qu'un remplacement complet des parties dégradées. On peut remployer des matériaux anciens trouvés sur le site et même légèrement abîmés. La frugalité et l'économie circulaire étaient de règle à l'époque !



Photo grangette n°20 © CAUE 73, 2025

3. Reconstruire (en dernier lieu)

La reconstruction d'une grangette effondrée ne doit être envisagée que lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

> En s'appuyant sur les documents suivants :

- le présent guide,
- l'inventaire photographique réalisé par le CAUE de la Savoie et le Parc naturel régional du Massif des Bauges,
- le cahier de gestion réalisé par la DREAL AURA en juillet 2022,
- l'inventaire établi par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble en juillet 1996.

> En utilisant les mêmes matériaux locaux de construction, de préférence issus de la récupération.

> En reproduisant avec la plus grande exactitude l'aspect, les assemblages et les techniques de mise en œuvre propres à la typologie d'origine.



Photo grangette n°24 effondrée © CAUE 73, 2025



Photo grangette n°28 © CAUE 73, 2025



Photo grangette n°24 effondrée © CAUE 73, 2025

Soubassements en pierres

Les grangettes reposent généralement sur des soubassements en pierre pour isoler le bois de l'humidité du sol.

Concernant les grangettes à claies, les soubassements sont très peu visibles, ils se limitaient souvent à quelques grosses pierres disposées dans les angles et à mi-distance des angles. Les semelles d'assise étaient disposées suivant la pente du terrain naturel et c'est le réglage des assemblages dans les angles qui permettait de rattraper progressivement l'horizontalité des bois empilées.

Concernant les grangettes à colonnes, les soubassements sont constitués de murets en maçonnerie traditionnelle de pierre. Ces derniers permettent de rattraper le dénivelé car les semelles d'assise de la structure en bois doivent être disposées horizontalement. Naturellement plus la pente est prononcée, plus les soubassements sont hauts côté aval.

A l'intérieur, un solivage et un plancher en bois non jointif servaient à isoler le foin du sol tout en favorisant une bonne ventilation. Les solives reposaient sur les pierres du soubassement.

Entretien

- Veiller à éviter tous déblais ou remblais qui pourraient déstabiliser le soubassement.
- Surveiller le bon état des débords de toiture pour limiter le rejaillissement de la pluie au pied de la grangette.
- Après chaque hiver, si besoin recaler les maçonneries, nettoyer les murets des mousses et plantes.
- Nettoyer les abords régulièrement : faucher, éliminer les plantes buissonnantes, empêcher les arbres de pousser.

Réparation / restauration

- Reprendre ponctuellement les joints à la chaux naturelle.
- Réparer les fissures avec un coulis de chaux ou par blocage de pierres trouvées sur place et coulis de chaux.
- Éviter le ciment.

Reconstruction

- Réutiliser les pierres de soubassement de l'ancienne grangette ou des pierres présentes sur le terrain, et employer les techniques de construction traditionnelles en utilisant un mortier de chaux.
- Éviter le ciment, les parpaings en ciment, les matériaux industriels.



Photo grangette n°22 © CAUE 73, 2025



Photo grangette n°3 © CAUE 73, 2025



Photo grangette n°3 © CAUE 73, 2025

Grangettes à claies :

La structure est constituée à l'origine de troncs empilés ou de madriers grossièrement équarris à la hache, assemblés aux angles à mi-bois. C'est un système archaïque, grand consommateur de bois mais robuste. La partie supérieure des pignons est en général fermée par des planches fixées contre les chevrons, disposées horizontalement.

Qu'il s'agisse de troncs, de troncs refendus ou de madriers, ces pièces empilées sont toujours de largeurs et diamètres variables, leur faces ne sont donc jamais parfaitement alignées verticalement. En cas de travaux cette caractéristique doit être conservée.

Grangettes à colonnes :

C'est une ossature constituée de poteaux et de poutres contreventés, revêtue de larges planches verticales clouées sur la structure. Les planches sont non jointives pour assurer la ventilation du foin. Ce système permet un remplacement plus facile des planches dégradées.

Entretien

- Les désordres peuvent découler de dommages venant de la toiture ou du soubassement, d'où l'importance de vérifier régulièrement l'état de ces deux éléments.
- Vérifier que les structures restent abritées et ventilées.
- Les peintures, lasures et vernis sont interdits, le bois doit se patiner naturellement.

Réparation

- Avant tout travail, rechercher l'origine des dégâts ou des déformations ; faire un relevé des dimensions, des sections et des types d'assemblages.
- Redresser si nécessaire la structure à l'aide de tirants
- Relever précisément les emplacements et les dimensions des bois. Reprendre le principe constructif, les sections et dimensions identiques et l'essence de bois utilisée. Remplacer les éléments détériorés (rondins, madriers, poteaux, planches) par des pièces de récupération ou des pièces neuves, en les mélangeant avec les éléments d'origine pour retrouver une certaine unité d'aspect avec le temps. On peut réemployer des matériaux anciens trouvés sur le site et même légèrement abîmés.
- Les nouveaux madriers devraient être de préférence équarris à la hache pour avoir un aspect rustique et non industriel.

Reconstruction

- Réutiliser tant que possible les bois récupérables sur place.
- Pour les pièces neuves utiliser du bois local, de même section que ceux d'origine, en privilégiant la taille manuelle pour les madriers.
- Les bois rabotés sont proscrits, ils doivent être équarris à la main ou bruts de sciage.
- Les peintures, lasures et vernis sont interdits.
- Les traitements insecticides et fongicides sont autorisés s'ils sont incolores.

Toitures



Photo grangettes n°10-11-12 © CAUE 73, 2025



Photo grangette n°29 © CAUE 73, 2025

Toitures

La toiture est un élément essentiel qui préserve les grangettes des intempéries. Effectivement les structures en bois doivent être abritées de la pluie et bien ventilées pour pouvoir durer longtemps. Dans la très grande majorité des cas, la toiture des grangettes est constituée de 2 pans symétriques avec des pentes prononcées (entre 80 et 110 % d'inclinaison). Le faîtage est toujours implanté perpendiculairement aux courbes de niveau. La toiture est légèrement débordante en bas de pentes et en pignons pour limiter l'humidification des murs de façades par temps pluvieux.

Une spécificité importante concernant les grangettes à claies : afin de protéger l'entrée du côté amont, le faîtage est légèrement plus long que les sablières (d'une vingtaine de centimètres) et les 2 chevrons de rives sont disposés en biais. Les rives sont légèrement "biaises". Alors que sur le pignon aval, de manière plus classique, les rives sont droites.

Cette spécificité n'a pas été maintenue quand les grangettes à colonnes ont progressivement commencé à remplacer les grangettes à claies.

> Toutefois cette spécificité doit obligatoirement être maintenue aujourd'hui lorsque l'on intervient sur les grangettes à claies.

Couvertures

Les couvertures de toutes les grangettes étaient à l'origine en chaume (paille) ou en tuiles de bois d'épicéa (ancelles et tavaillons). Mais au cours du 20^{ème} siècle, elles ont été remplacées progressivement par des couvertures en tôle ondulée ou en tôle plane. Plus récemment, quelques rares grangettes ont reçu des couvertures en tuiles de terre cuite, en ardoises composites ou en bacs acier contemporains thermolaqués.

> Comme les matériaux d'origine ont complètement disparu (chaume et tuiles de bois), le seul matériau préconisé aujourd'hui afin de préserver la cohérence et l'unité du site est la tôle d'acier galvanisée. Il peut s'agir soit de tôles ondulées à petites ondes, soit de tôles planes posées avec tasseaux et couvres-joints.

> Les liteaux supports de la couverture sont en moyenne de section 40 x 50 mm, disposés tous les 50 cm environ. Sections commerciales maximum envisageables : 40 x 40 ou 40 x 60 mm.

> Les liteaux débordent toujours d'une dizaine de centimètres par rapports aux chevrons en rives.

> La couverture en tôle déborde toujours de quelques centimètres par rapports aux liteaux.

> Sur les grangettes à colonnes, parfois un liteau de rive est cloué contre les liteaux supports de couverture, suivant la pente.



Charpente des grangettes à claies

La charpente des grangettes à claies est d'une grande frugalité et en même temps tout à fait particulière à ce site :

- Les chevrons sont des troncs grossièrement équarris ou simplement écorcés, de diamètres variables allant de 10 à 15 cm environ.
- Les chevrons sont coupés d'équerre en pied (pas de coupes d'aplomb).
- Les pannes sablières sont constituées par le dernier rang de troncs ou de madriers empilés, légèrement plus longs que les autres afin de générer un débord de toiture d'environ 30 à 50 cm en bas de pentes.
- La panne faîtière est un tronc équarri ou simplement écorcé, de diamètre variable allant de 16 à 20 cm environ.
- Dans la plupart des cas, il n'y a pas de pannes intermédiaires.
- Côté aval, un simple poteau rond renforce le faîtage, disposé du côté intérieur du mur, à l'axe du pignon.
- **Côté amont, le faîtage est supporté par une courte pièce horizontale fixée sur le côté de deux chevrons, qui sont eux-mêmes renforcés aux deux tiers de leur hauteur par les montants de la porte.** Ce système rustique permettait de laisser l'accès à la grangette libre de tout poteau, il constitue une particularité structurelle typique qu'il convient de préserver.
- **Côté amont, le faîtage est plus long et les chevrons de rives sont disposés en biais afin de protéger l'entrée.**



Charpente des grangettes à colonnes

Les grangettes à colonnes sont apparues plus tardivement, en même temps que les progrès techniques et le développement des scieries. La plupart des pièces en bois de la structure sont sciées sur quatre faces.

Les grangettes à colonnes sont plus hautes, elles présentent un volume intérieur supérieur.

La charpente est constituée ainsi :

- Les chevrons sont de section 7 × 9 cm environ.
- Les chevrons sont coupés d'équerre en pied (pas de coupes d'aplomb).
- Les deux pannes sablières et la panne faîtière sont de section 12 × 19 cm environ.
- Les pannes sont coupés d'équerre à chaque extrémité
- Les pannes débordent de 20 à 40 cm par rapport au nu extérieur des façades afin de générer un débord de toiture total d'environ 30 à 50 cm.
- Dans la plupart des cas, il y a deux pannes sablières une panne faîtière, pas de pannes intermédiaires.
- Dans la plupart des cas, les pannes portent d'un mur pignon à l'autre et sont soulagées par des jambes de force disposées à 45°.
- Dans certains cas, la panne faîtière repose à mi-portée sur une ferme intermédiaire (seulement pour les plus grosses grangettes).



Entretien

- Il est important de surveiller régulièrement l'état de la charpente et de la couverture, de sa bonne étanchéité.

Réparation

- Réparation de la couverture : les reprises partielles sont à privilégier par rapport au changement complet de la couverture.

Reconstruction de la charpente

- **Toutes les caractéristiques précitées doivent être scrupuleusement respectées.**
- Reprendre le principe constructif de la charpente. Récupérer les pièces de bois présentes sur le site : les numérotter et les réutiliser si leur état de conservation le permet.
- Pièces neuves : respecter les sections et l'aspect des pièces d'origine.

Dans le cadre de travaux, les caractéristiques des charpentes de chaque grangette doivent être préservées avec la plus grande fidélité possible (assemblages, sections et dimensions des pièces de bois, finitions, aspect).

Réfection de la couverture

- **Toutes les caractéristiques précitées doivent être scrupuleusement respectées.**
- **Matériau de couverture : pour rappel obligatoire de la tôle d'acier galvanisée.** Il peut s'agir soit de tôles ondulées à petites ondes, soit de tôles planes posées avec tasseaux et couvres-joints. Attention : le bac acier, matériau d'aspect industriel n'est pas adapté à ce contexte et doit être proscrit.
- **Fixation des tôles de la couverture : tire-fonds galvanisés avec petits cavaliers galvanisés discrets et rondelles d'étanchéité.**
- **Faîtage : tôle plane galvanisée pliée.**
- **Fixation du faîtage : agraffes et clous calotins torsadés galvanisés.**
- **Les gouttières et les tuyaux de descente sont à proscrire,** effectivement ces éléments n'ont jamais existé sur les grangettes.
- **Les bandeaux et les bandes de rives sont également à proscrire,** il faut impérativement préserver la finesse des débords de toitures.

Les toitures des grangettes constitue un élément important de ce paysage, il est donc important de bien respecter les caractéristiques présentées dans le présent guide concernant les matériaux et finitions des couvertures.

Ouvertures et menuiseries



Ouvertures

- Les granettes à claies ne présentent qu'une seule ouverture côté amont (en partie haute du terrain) qui servait à rentrer le foin.
- Les granettes à colonnes présentent en général au moins deux ouvertures : Une grande ouverture principale côté amont qui servait à rentrer le foin et une "fenêtre" secondaire en partie haute, plus petite, implantée soit au-dessus de l'ouverture principale, soit sur le pignon opposé.

Menuiseries

- Les portes de granettes à claies comportent toujours un seul ventail.
- Les portes et fenêtres de granettes à colonnes comportent un simple ou un double ventail.
- Les vantaux sont constitués en général de planches verticales non jointives reliées par deux traverses horizontales et des diagonales disposées du côté intérieur.
- Les vantaux des portes de granettes à claies étaient rustiques : ils étaient simplement glissés dans des taquets en bois sculpté qui étaient fixés contre les montants latéraux de l'ouverture. Il fallait donc les soulever et les poser sur le côté pour accéder à l'intérieur des granettes.
- Les vantaux des portes de granettes à colonnes sont plus grands et pivotants, fixés avec des gonds et pentures en fer forgé.

Entretien

- Vérifier les assemblages, mais également la couverture et l'avant-toit qui protègent la porte.

Réparation

- Préserver la porte en place au maximum, essayer de la réparer par morceaux en essayant de conserver le plus d'éléments. Une lame de bois abîmée sur une porte peut être changée sans remplacer toute la porte.
- En cas de changement, restituer l'encadrement et la porte à l'identique (même essence et sections de bois, même assemblage, même aspect).
- Les matériaux modernes et les modèles standards sont proscrits.
- Utiliser exclusivement du bois brut de sciage.
- Laisser les bois non vernis, non peints.

Reconstruction

- Restituer les ouvertures existantes: ne pas modifier leurs dimensions ni leurs proportions.
- Mettre en oeuvre des bois bruts de sciage, de même section, reprendre le même assemblage, le même aspect.
- Les gonds et pentures ainsi que la serrurerie devront garder un aspect ancien, en acier galvanisé ou peints en gris foncé.

Interventions sur les grangettes

Traitement des abords

Les abords des grangettes :

- sont complètement ouverts (rien n'arrête le regard),
- sont enherbés (il s'agit de prairies de fauche),
- présentent d'une manière générale une pente naturelle peu modifiée par l'homme à ce jour.

Ce sont des caractéristiques qui participent grandement à la qualité et au caractère unique de ce site, il est donc primordial de les maintenir pour ne pas le dénaturer.

Tous les aménagement des abords sont à proscrire en particulier :

- Les clôtures de toutes natures
- Les murs
- Les plantations
- La création de terrasses
- Les modifications de la nature du sol (revêtements de toutes natures).
- Les terrassements en déblai ou en remblai.
- Les modifications de la topographie, de la pente naturelle, même directement aux abords des grangettes.



Photo Région Auvergne-Rhône-Alpes © Thierry Leroy

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à l'inspecteur des sites (DREAL), à l'architecte des Bâtiments de France (DRAC) ou à la collectivité qui est en charge du droit des sols.



Photo grangettes de la Compôte © CAUE 73, 2025



Plans de relevé de 2 grangettes

Dans le cadre de l'inventaire architectural des grangettes réalisé en 1996, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) avait réalisé un relevé sommaire de chaque grangette à l'échelle 1/100 ème, ainsi que 2 relevés d'architecture très précis d'une grangette à claies et d'une grangette à colonnes à l'échelle 1/20 ème.

Il s'agit des 2 grangettes suivantes :

- la grangette à claies n° 82, sur la commune de Doucy-en-Bauges au lieux-dit "la Roche",
- la grangette à colonnes n° 11, sur la commune de La Compôte au lieux-dit "le Clot".



Photo grangette n°82 © ENSAG, 1996



Photo grangette n°11 © CAUE 73, 2025



PARC NATUREL REGIONAL DES BAUGES
MAISON AYMONIER - Place Grenette - F. 73630 LE CHATELARD
téléphone : 79.54.86.40 - télécopie : 79.54.88.97



COMMUNE DE LA COMPOTE

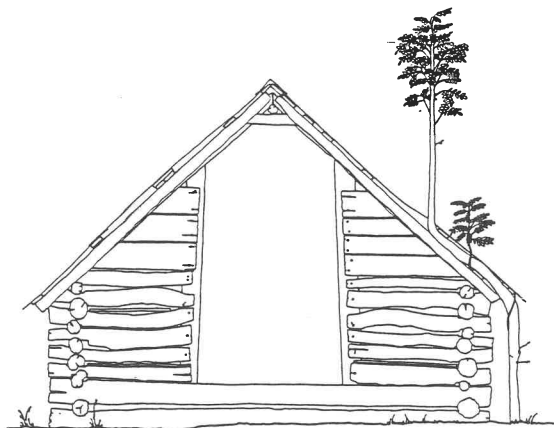
massif des Bauges - département de la Savoie

"LES GRANGETTES"

INVENTAIRE ARCHITECTURAL

RELEVÉ D'ARCHITECTURE **"GRANGETTE à CLAIES"**

(n° 82 - A LA ROCHE - altitude : 800 mètres)



JUILLET 1996



ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE

ATELIER ARCHITECTURE ET MONTAGNE - 60 Avenue de Constantine - BP 2636 - F. 38036 GRENOBLE CEDEX 2 - téléphone : 76698300 - télécopie : 76698338



COMMUNE DE LA COMPÔTE - LES GRANGETTES - INVENTAIRE ARCHITECTURAL

LIEU-DIT : A LA ROCHE

CODE : 73/COMP/ 82

N

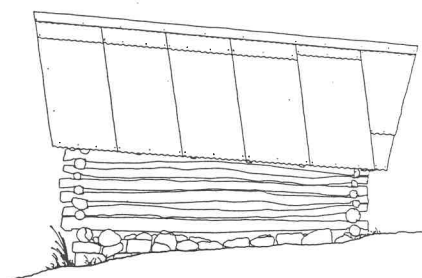
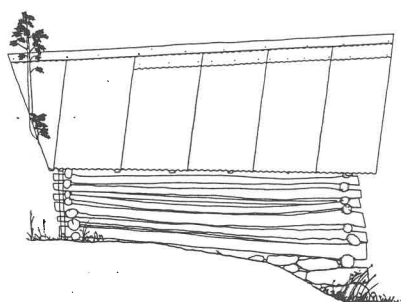
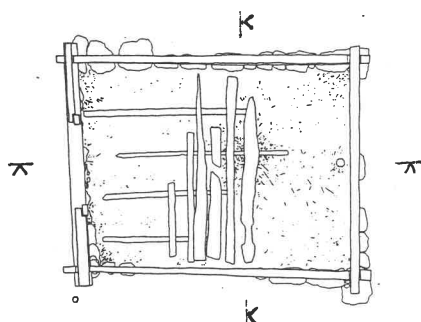
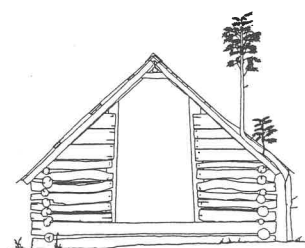
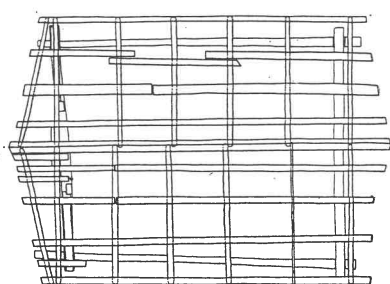
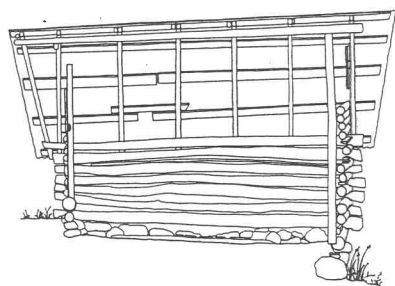


COMMUNE DE LA COMPOTE - LES GRANGETTES - INVENTAIRE ARCHITECTURAL

LIEU-DIT : A LA ROCHE

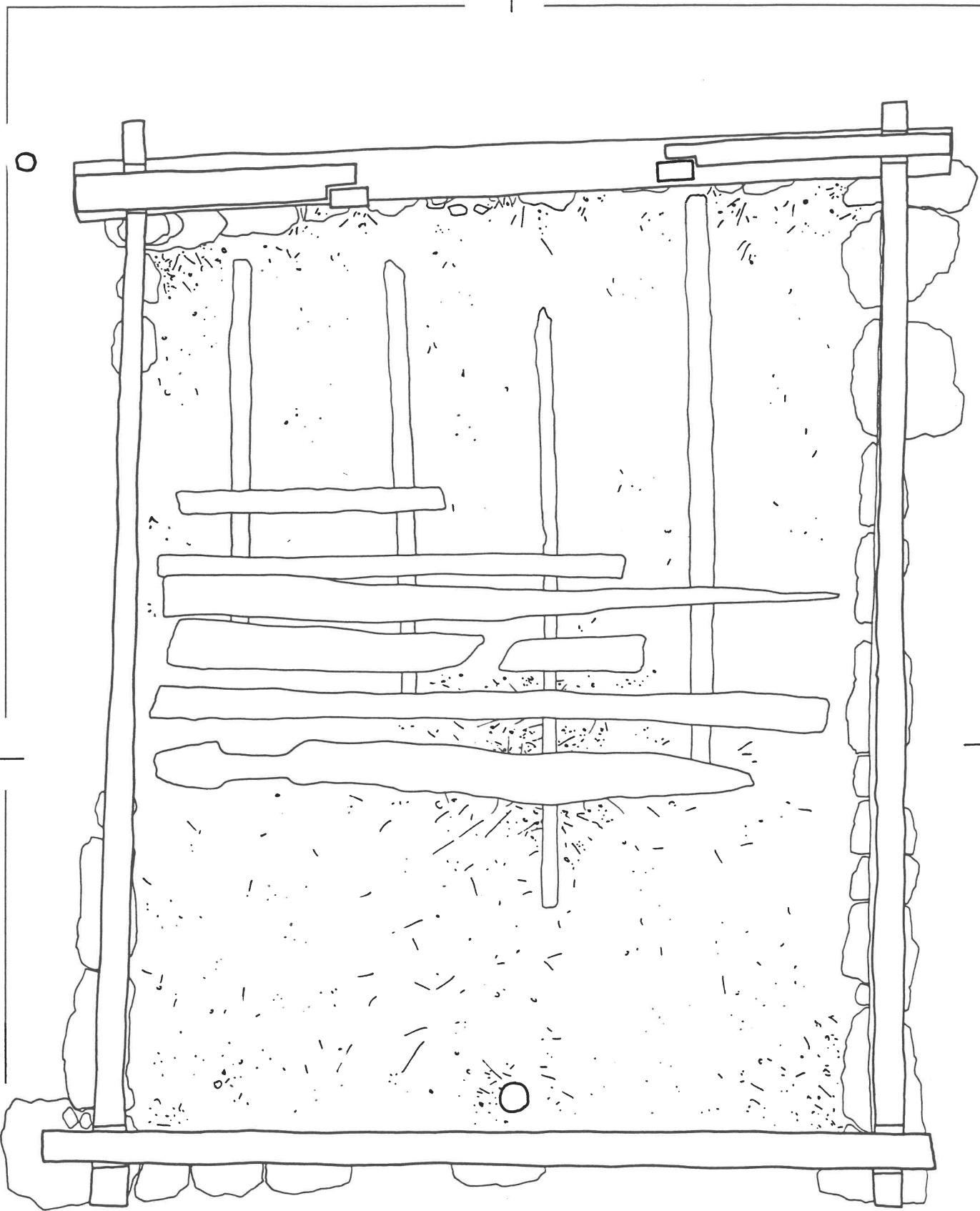
CODE : 73/COMP/ 82





0 1 2 3 4 5 m

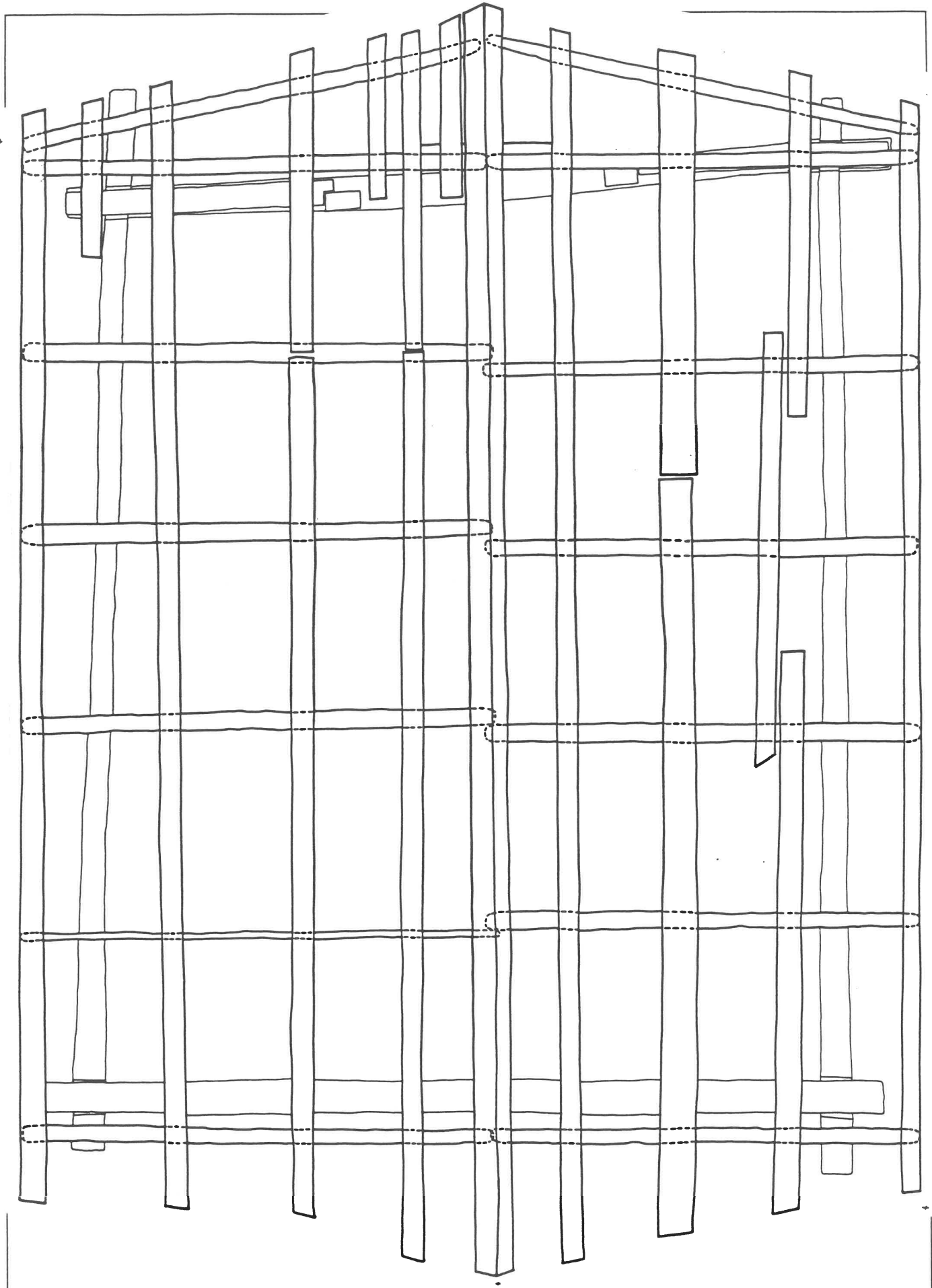
Amont



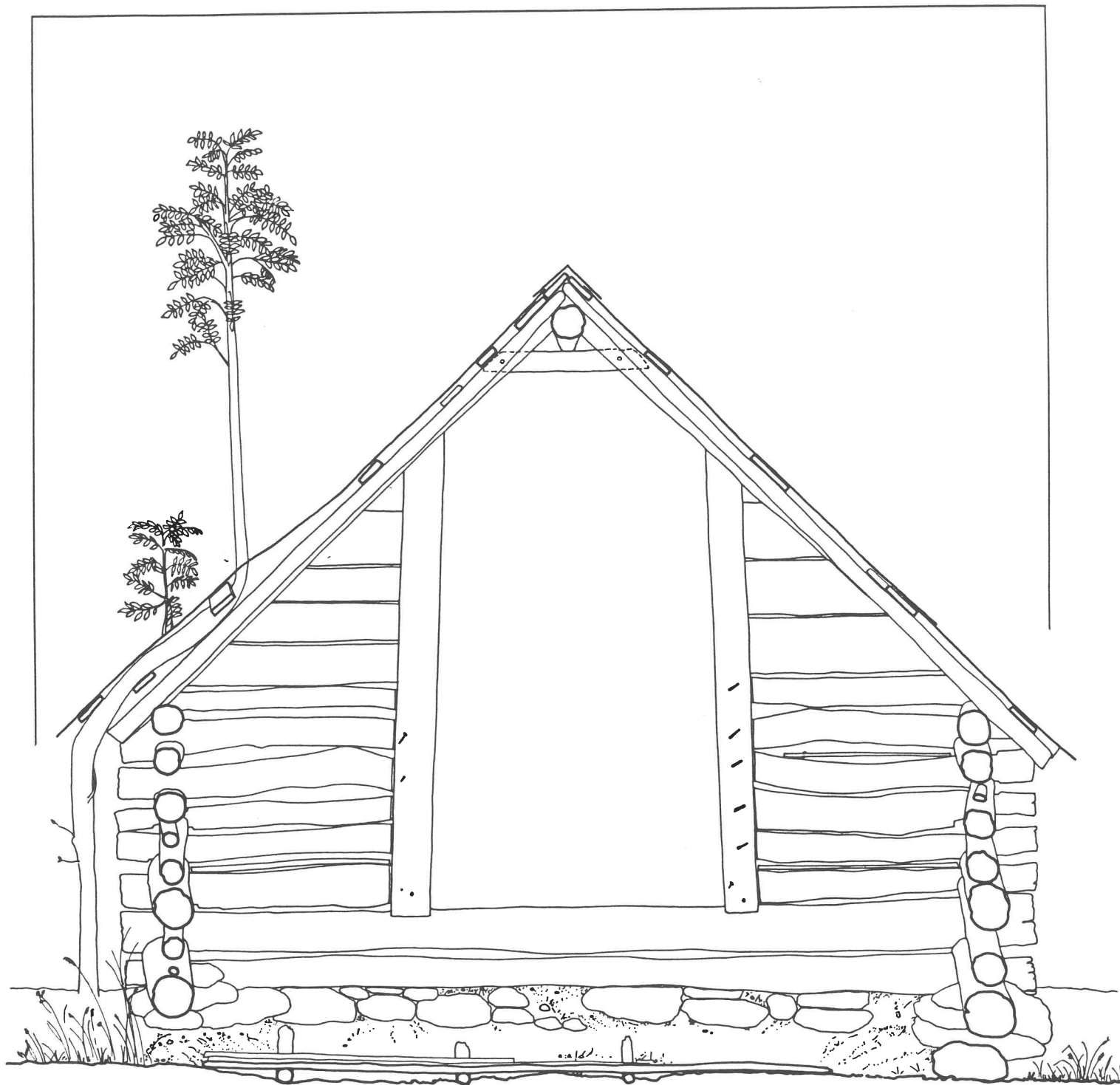
Aval

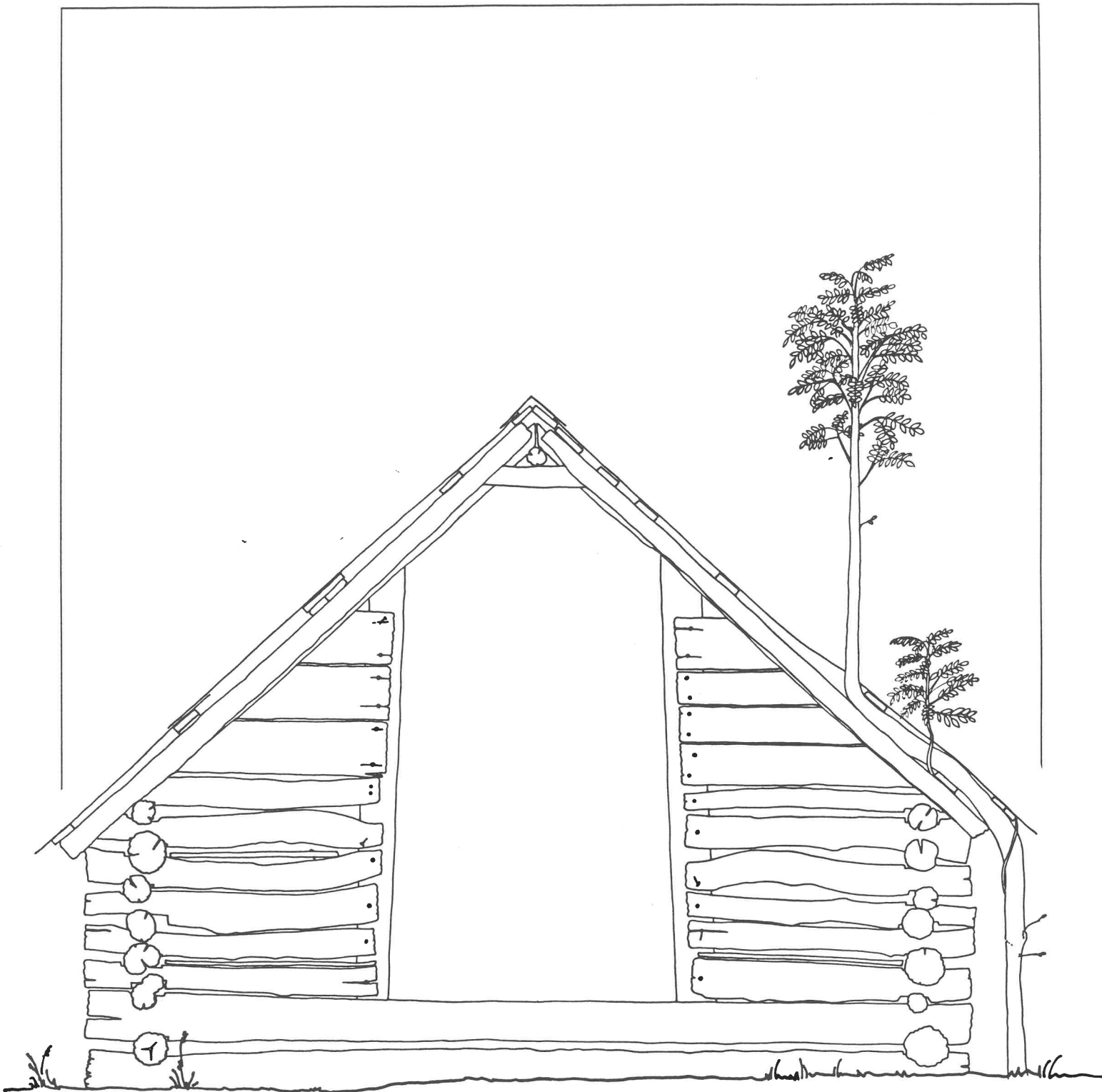


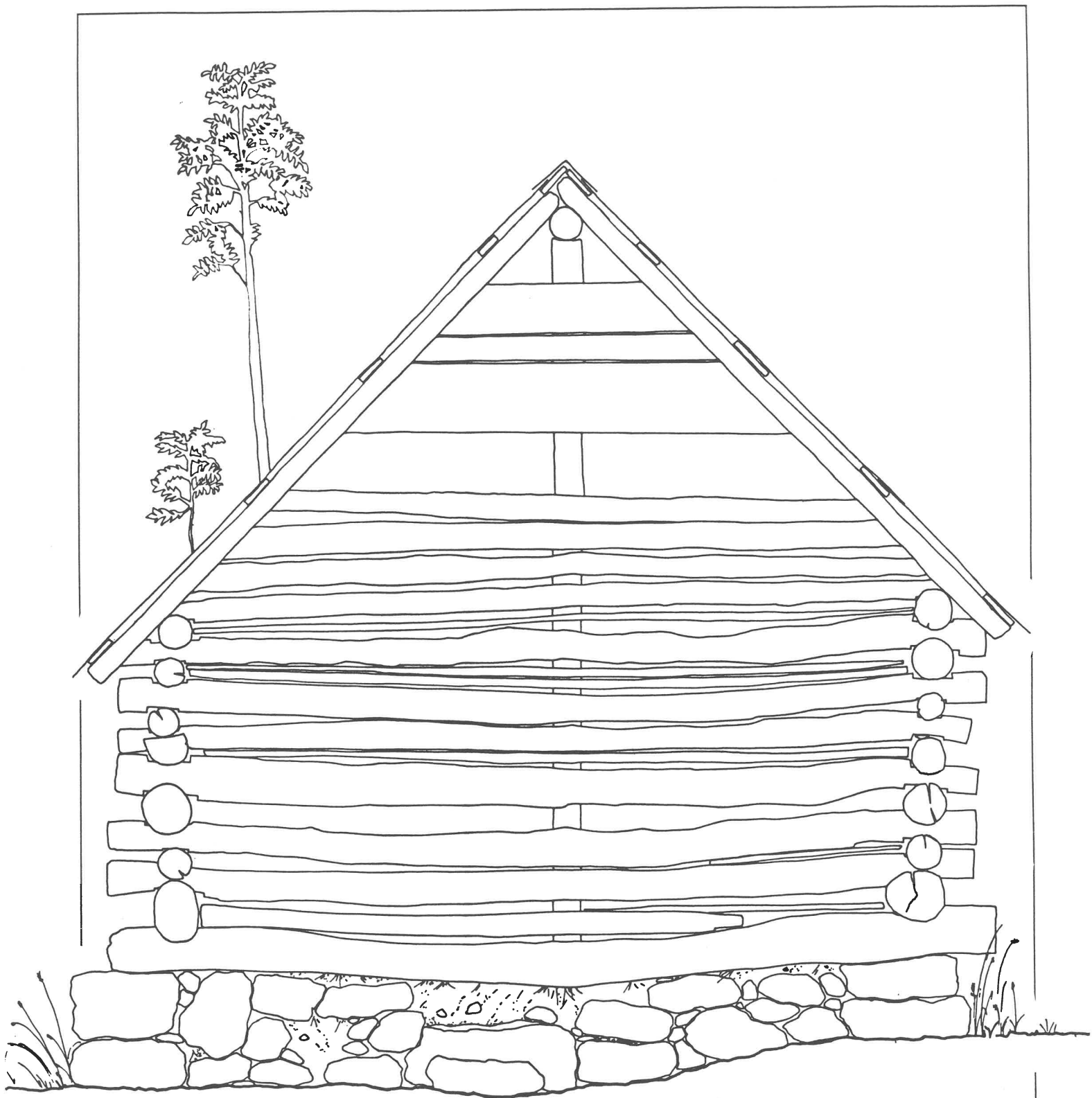
Amont

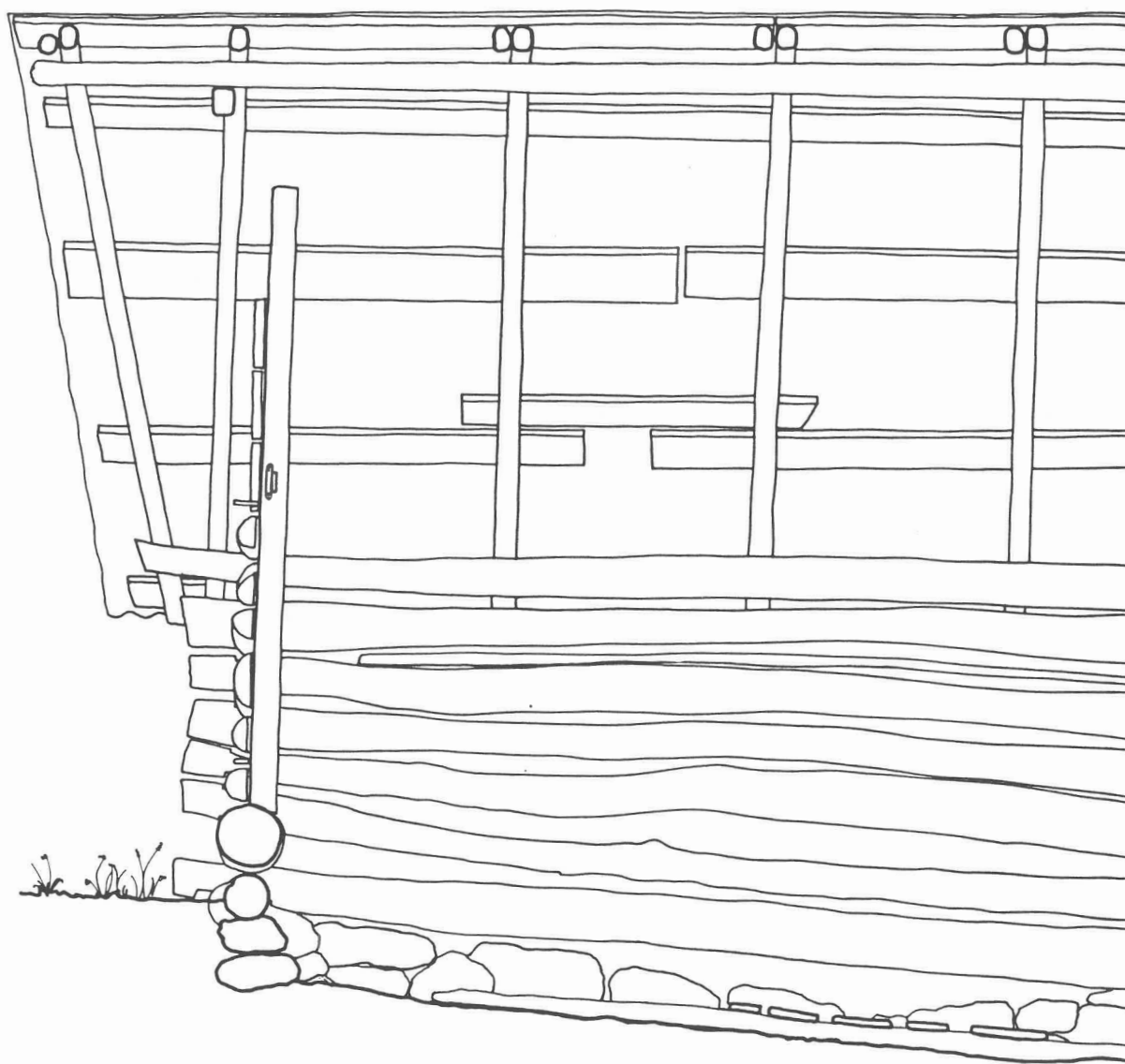


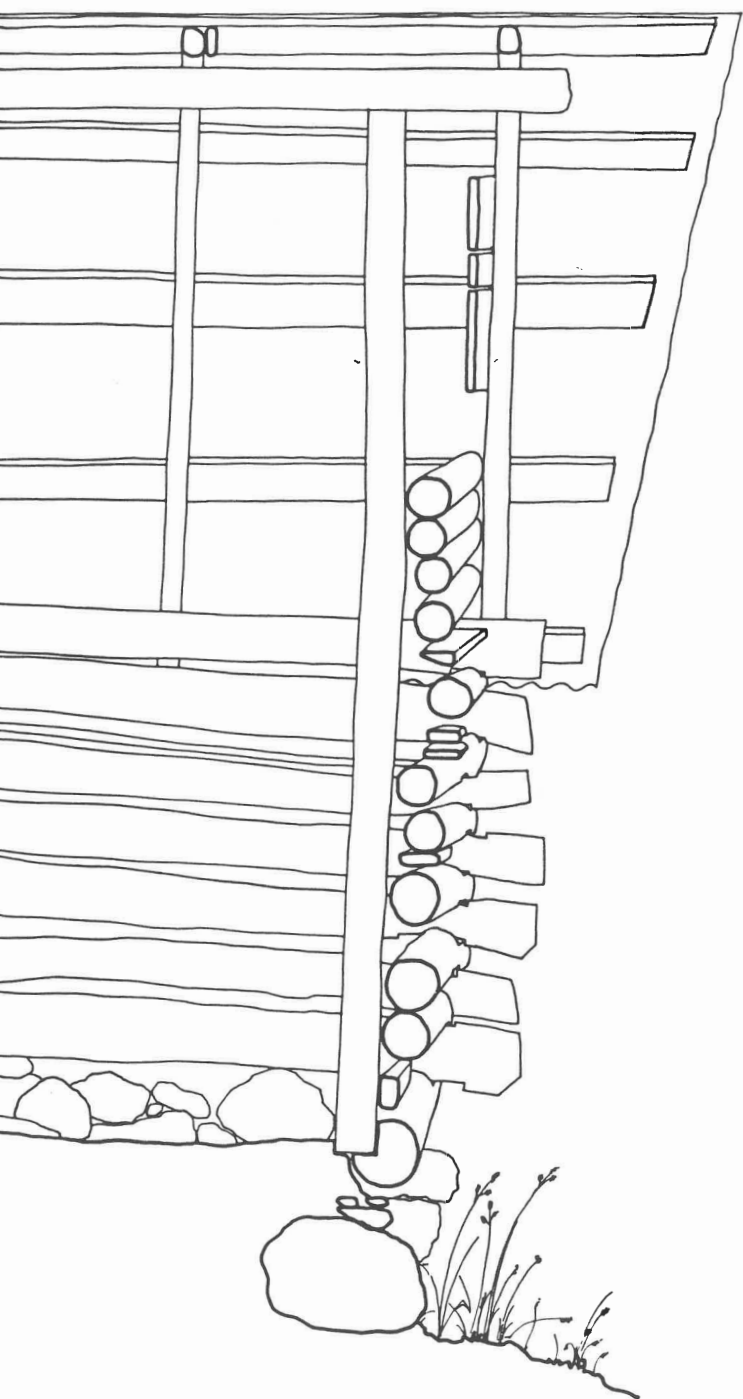
0
1 m

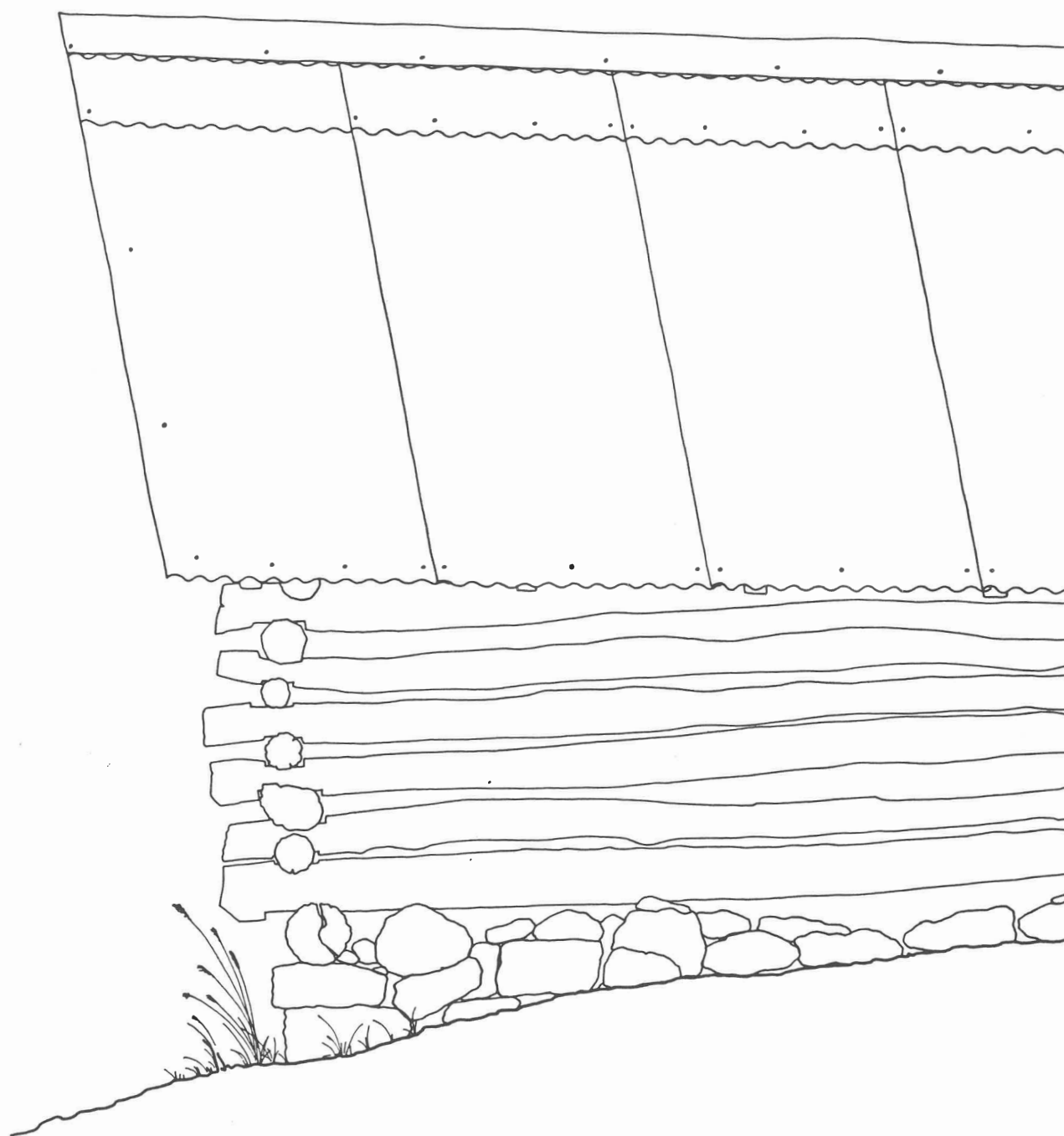


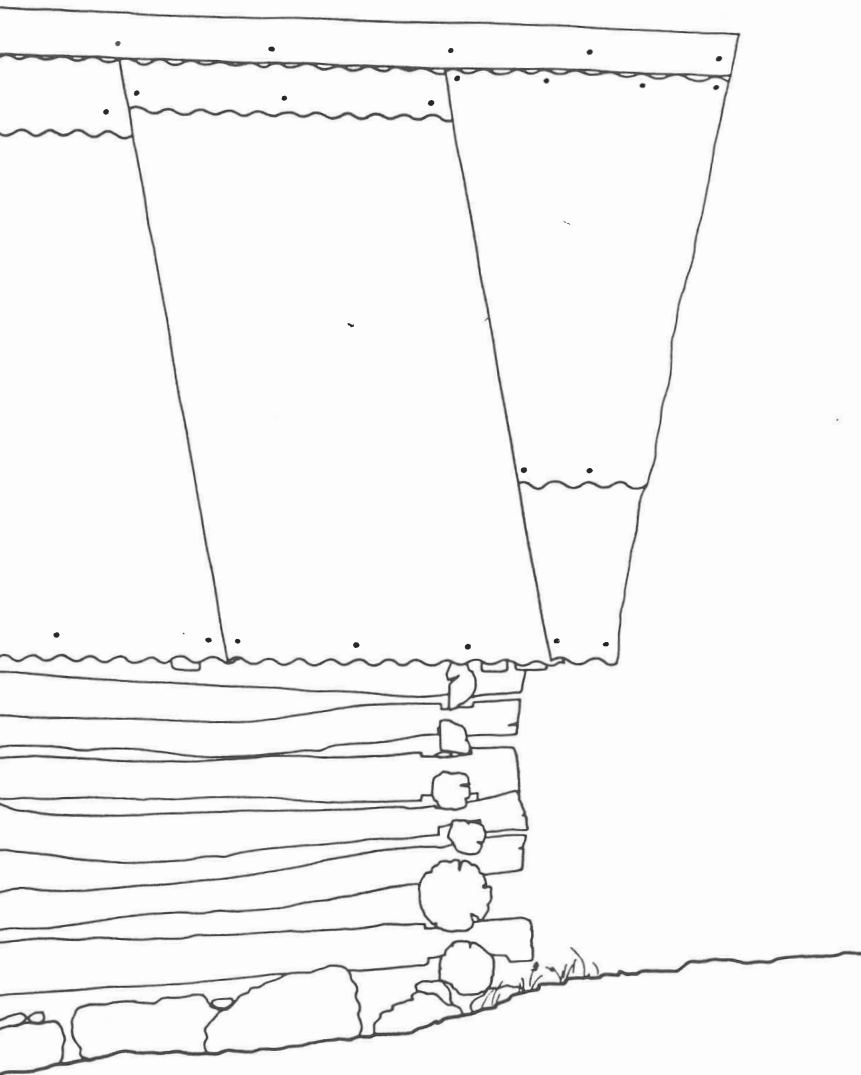


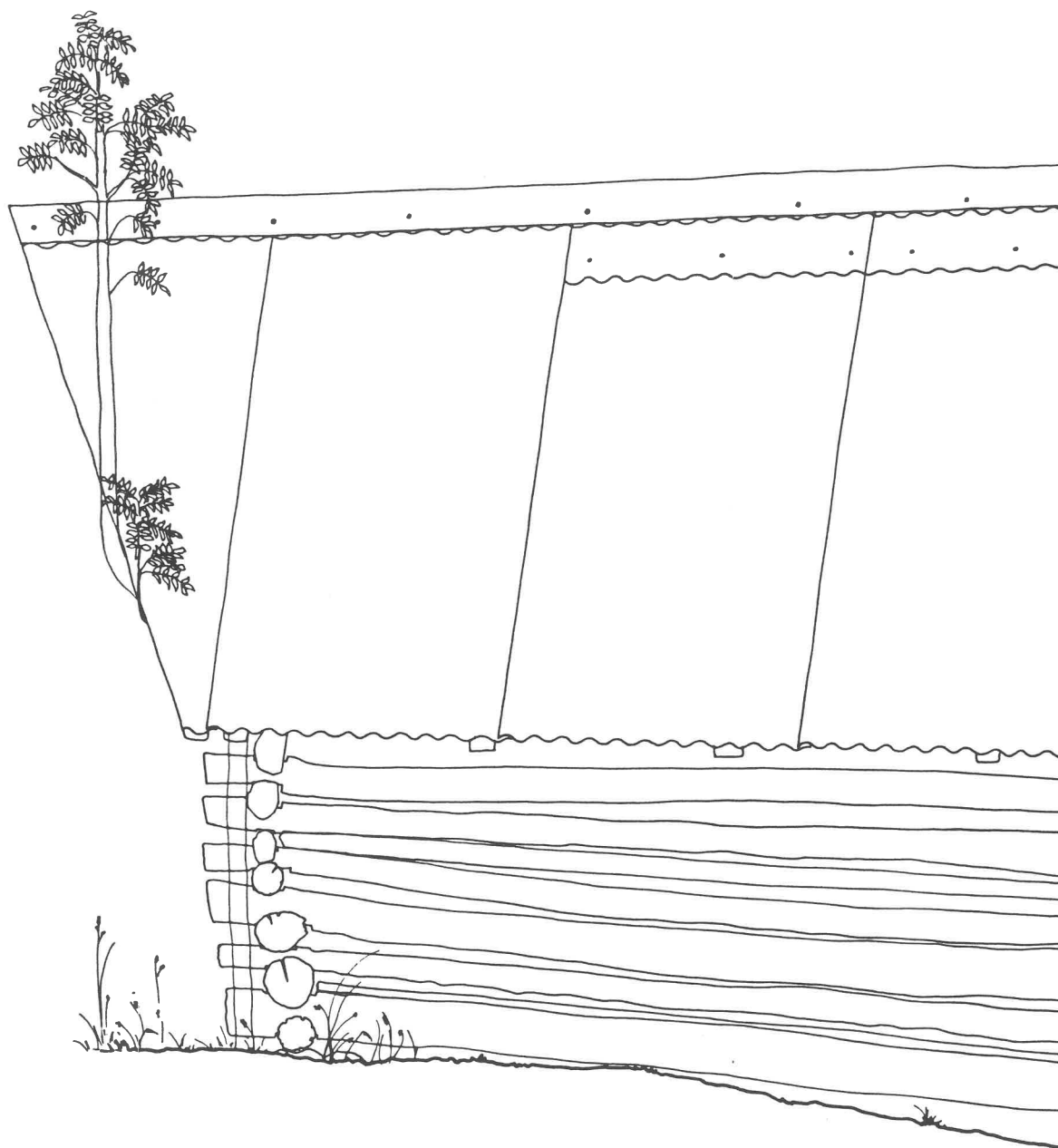


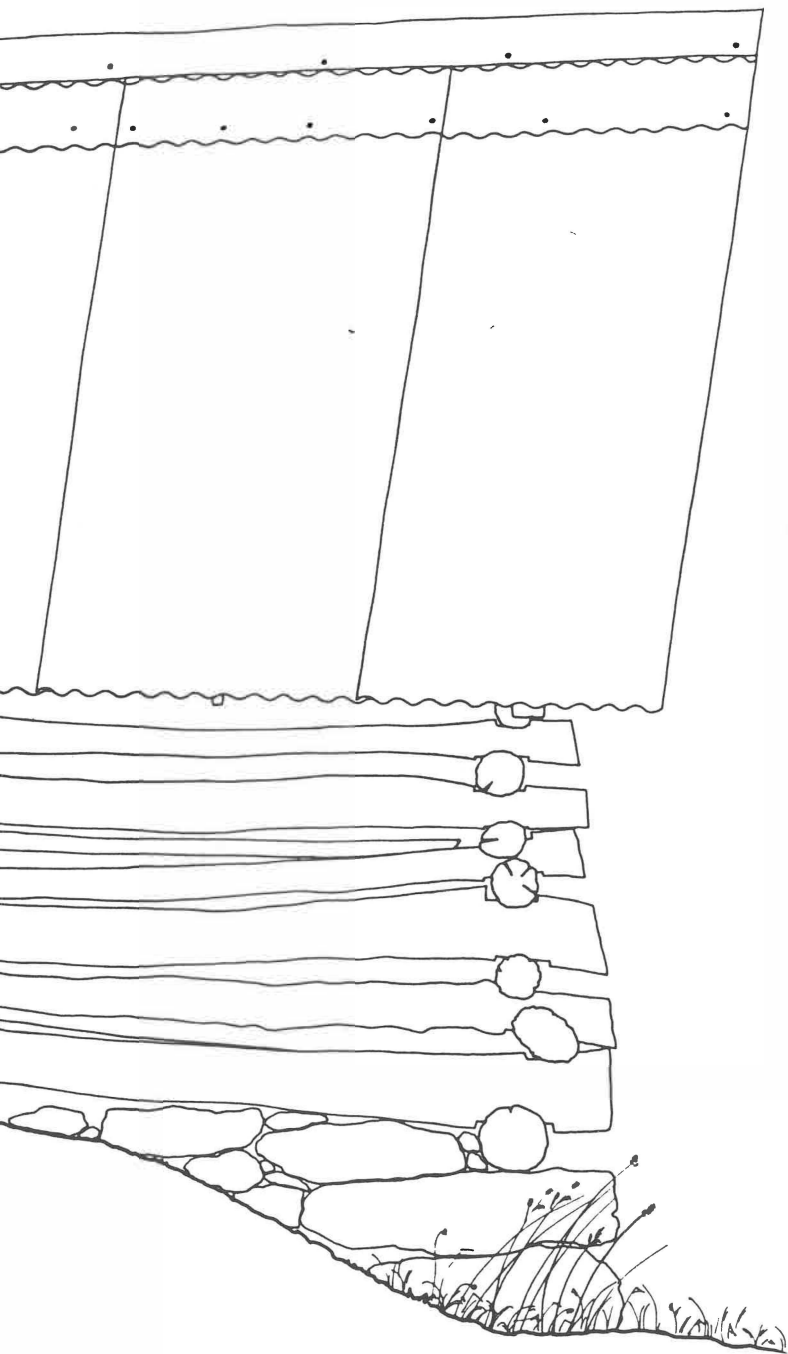














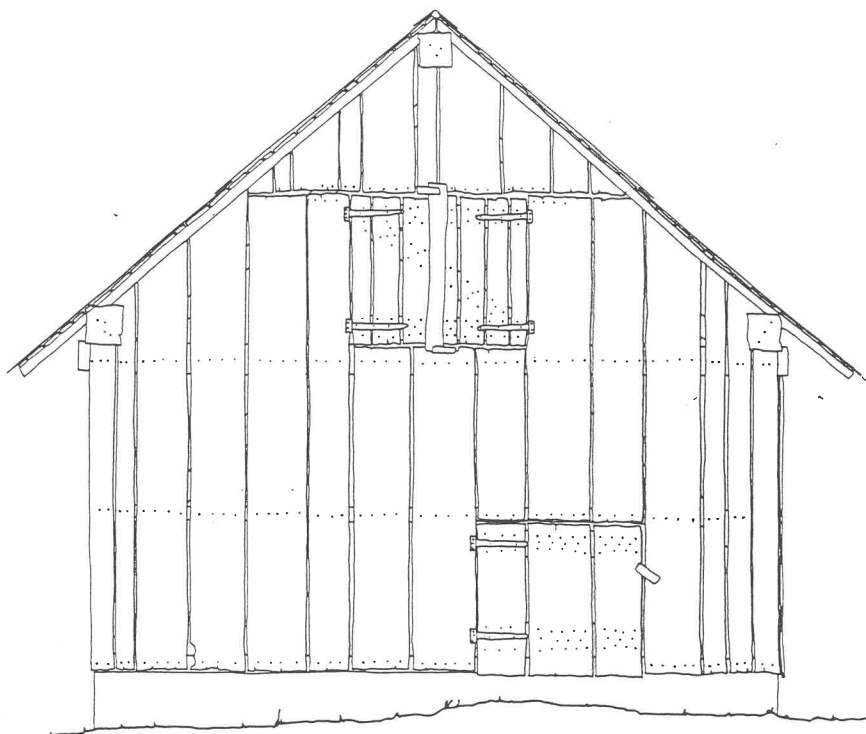
PARC NATUREL REGIONAL DES BAUGES
MAISON AYMONIER - Place Grenette - F. 73630 LE CHATELARD
téléphone : 79.54.86.40 - télécopie : 79.54.88.97



COMMUNE DE LA COMPOTE
massif des Bauges - département de la Savoie
"LES GRANGETTES"
INVENTAIRE ARCHITECTURAL

RELEVÉ D'ARCHITECTURE
"GRANGETTE à COLONNES"

(n° 11 - LE CLOT - altitude : 680 mètres)



JUILLET 1996



ECOLE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE

ATELIER ARCHITECTURE ET MONTAGNE - 60 Avenue de Constantine - BP 2636 - F. 38036 GRENOBLE CEDEX 2 - téléphone : 76698300 - télécopie : 76698338



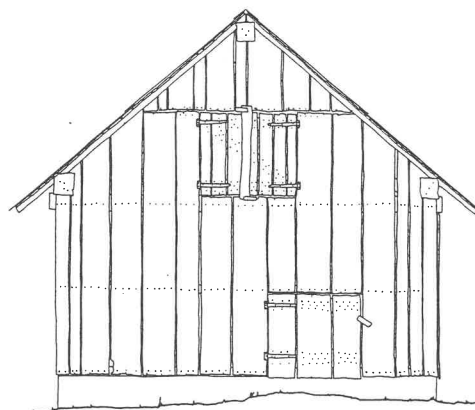
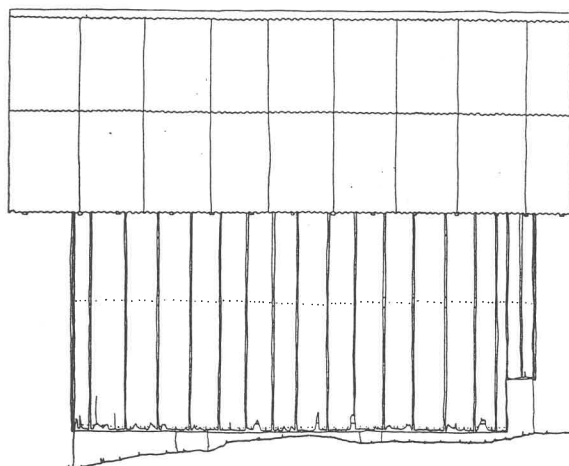
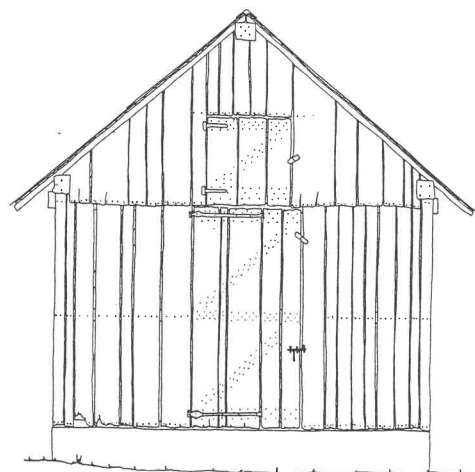
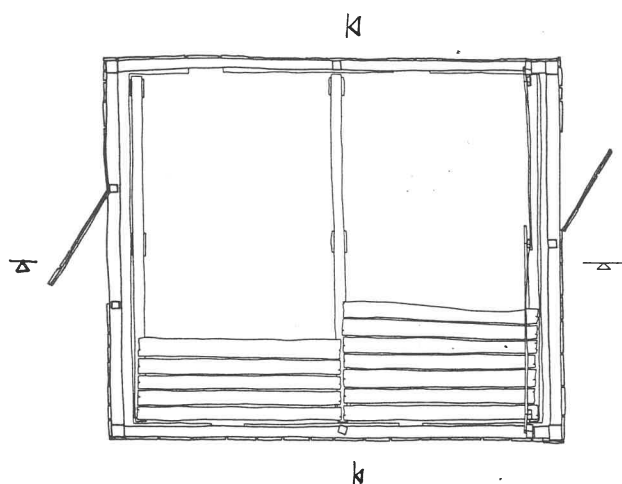
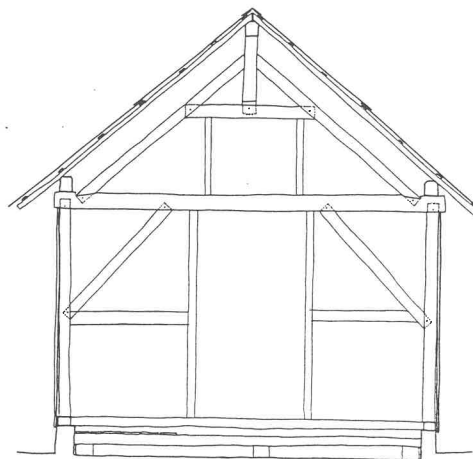
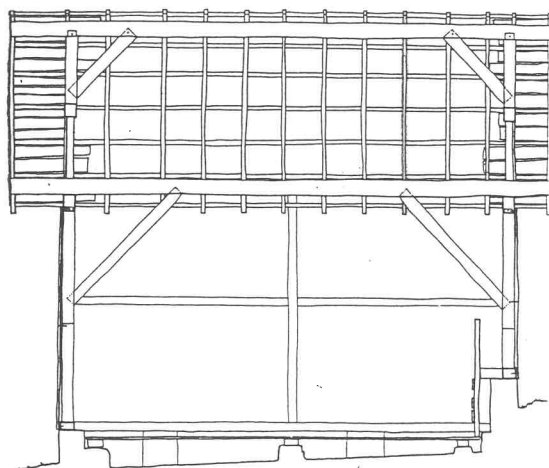
COMMUNE DE LA COMPOTE - LES GRANGETTES - INVENTAIRE ARCHITECTURAL

LIEU-DIT : *Le Clot*

CODE : 73/COMP/ *M*

N

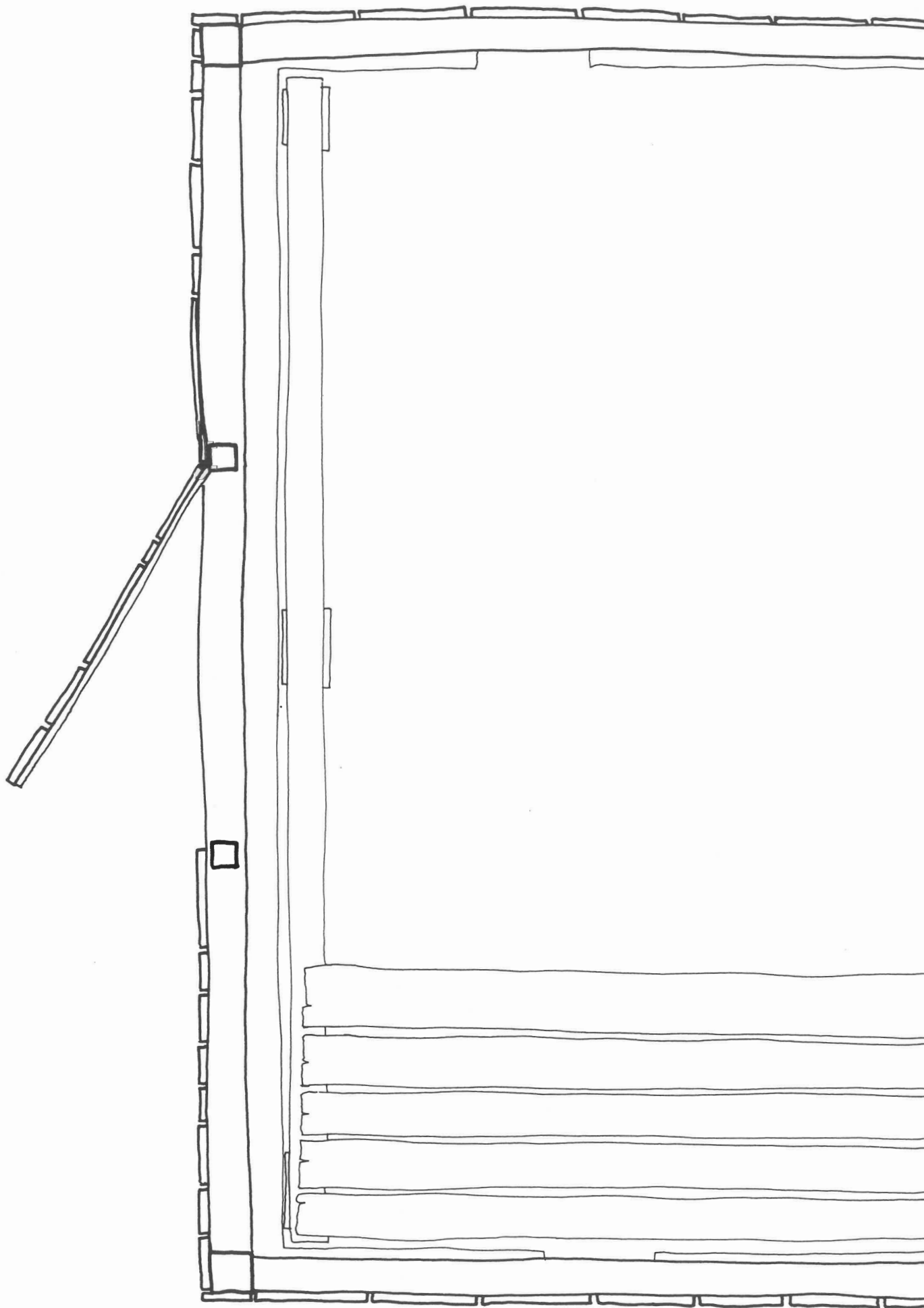


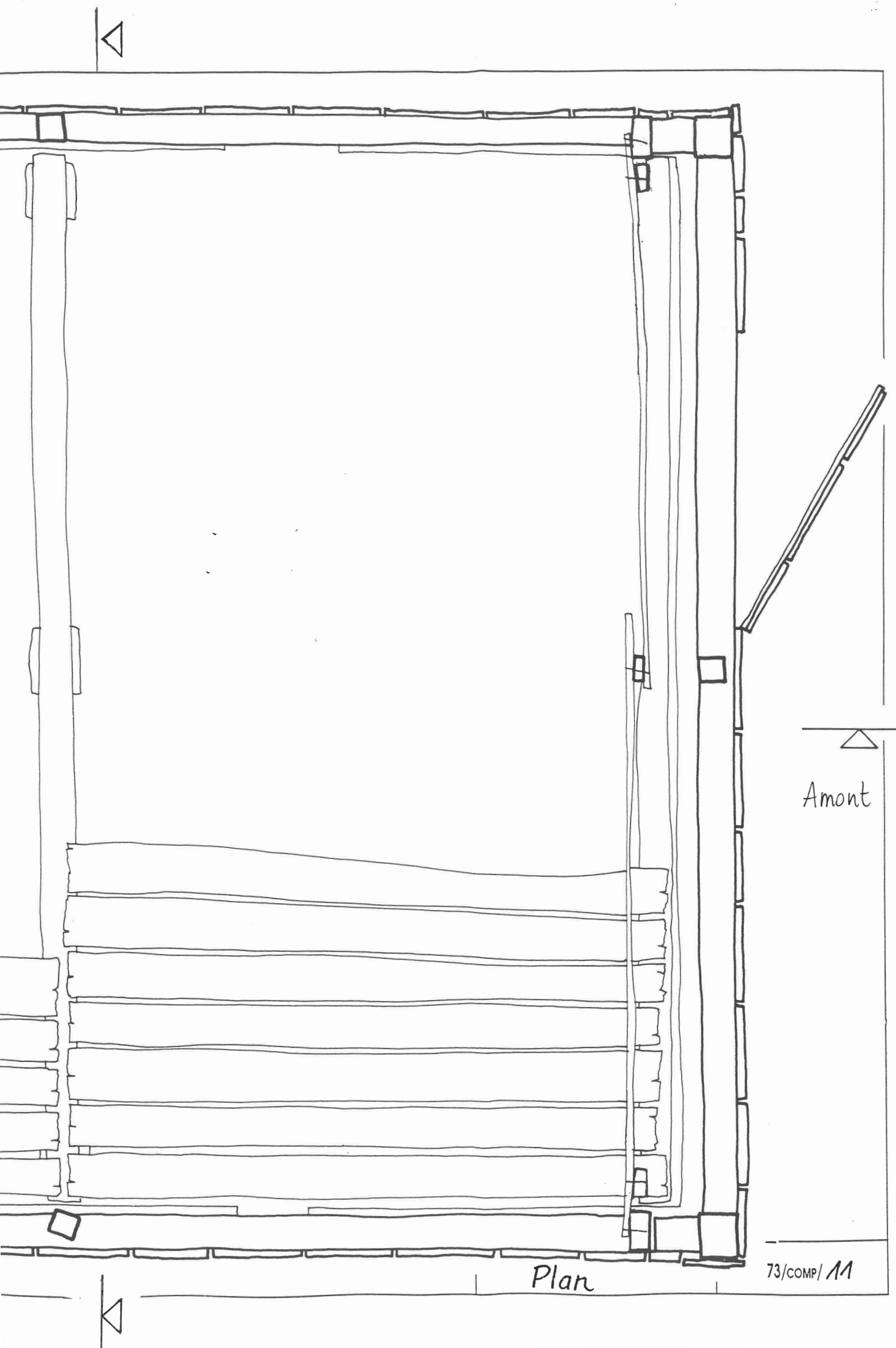


0 1 2 3 4 5 m



Aval



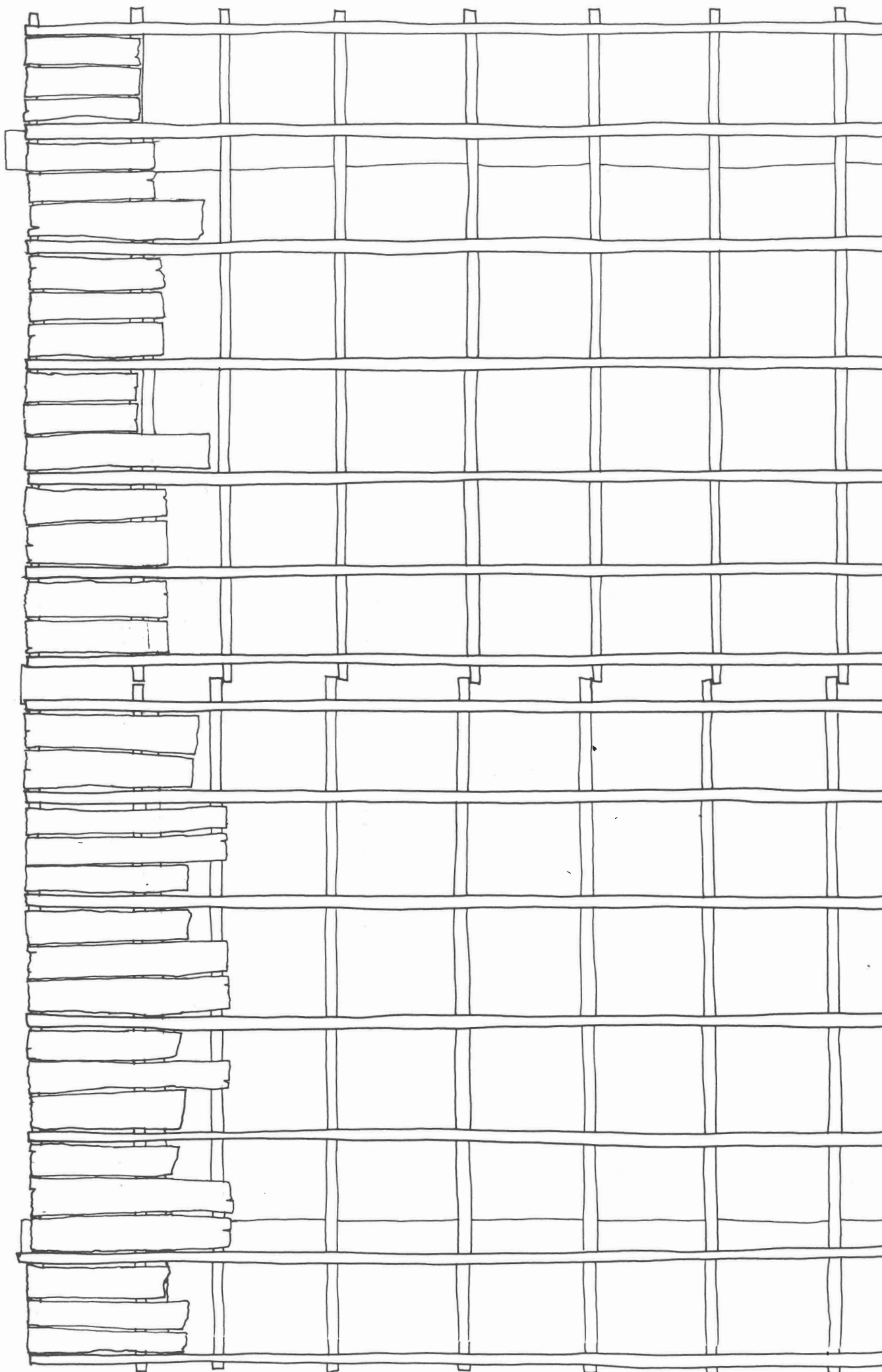


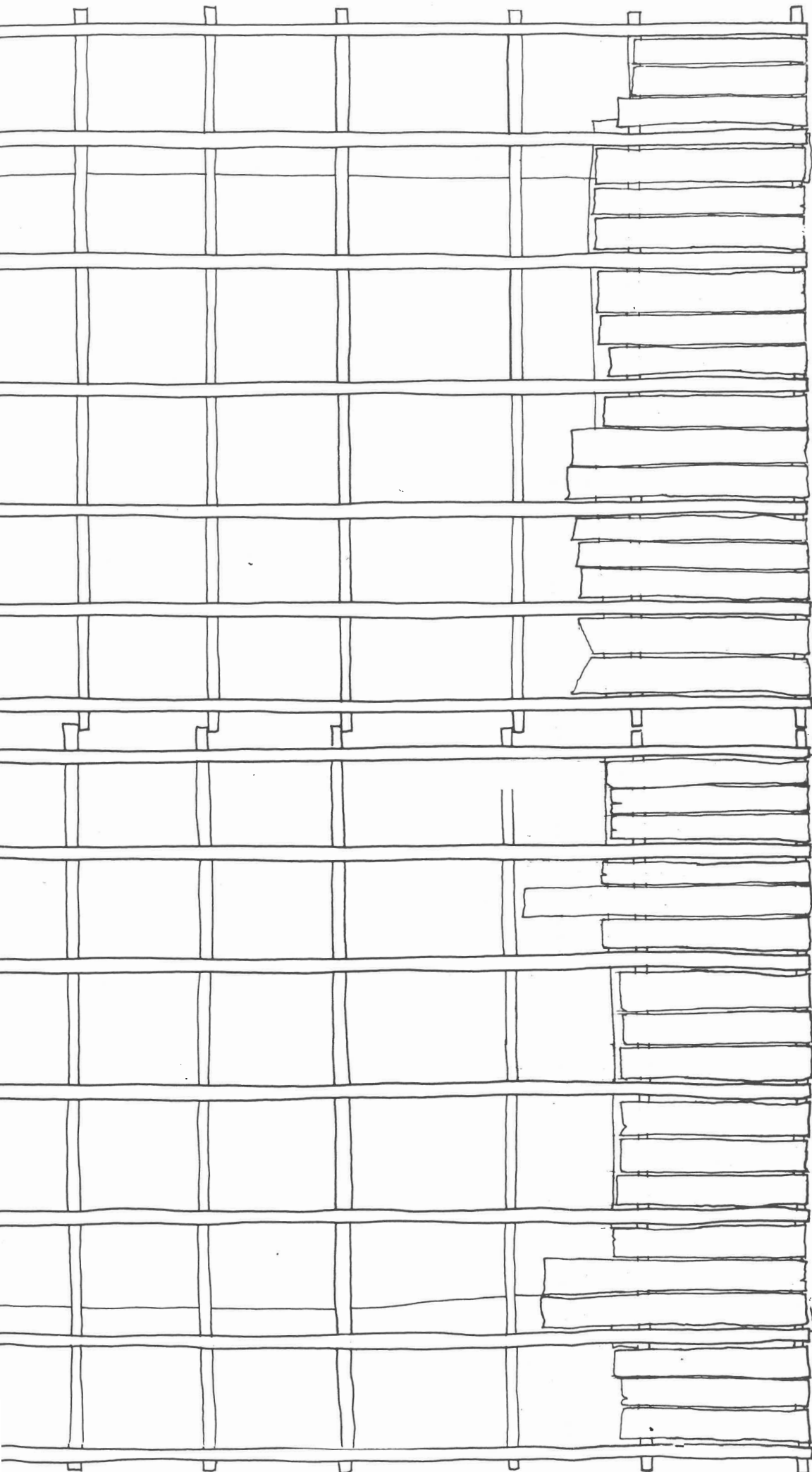
Amont

Plan

73/COMP/11

0
1 m

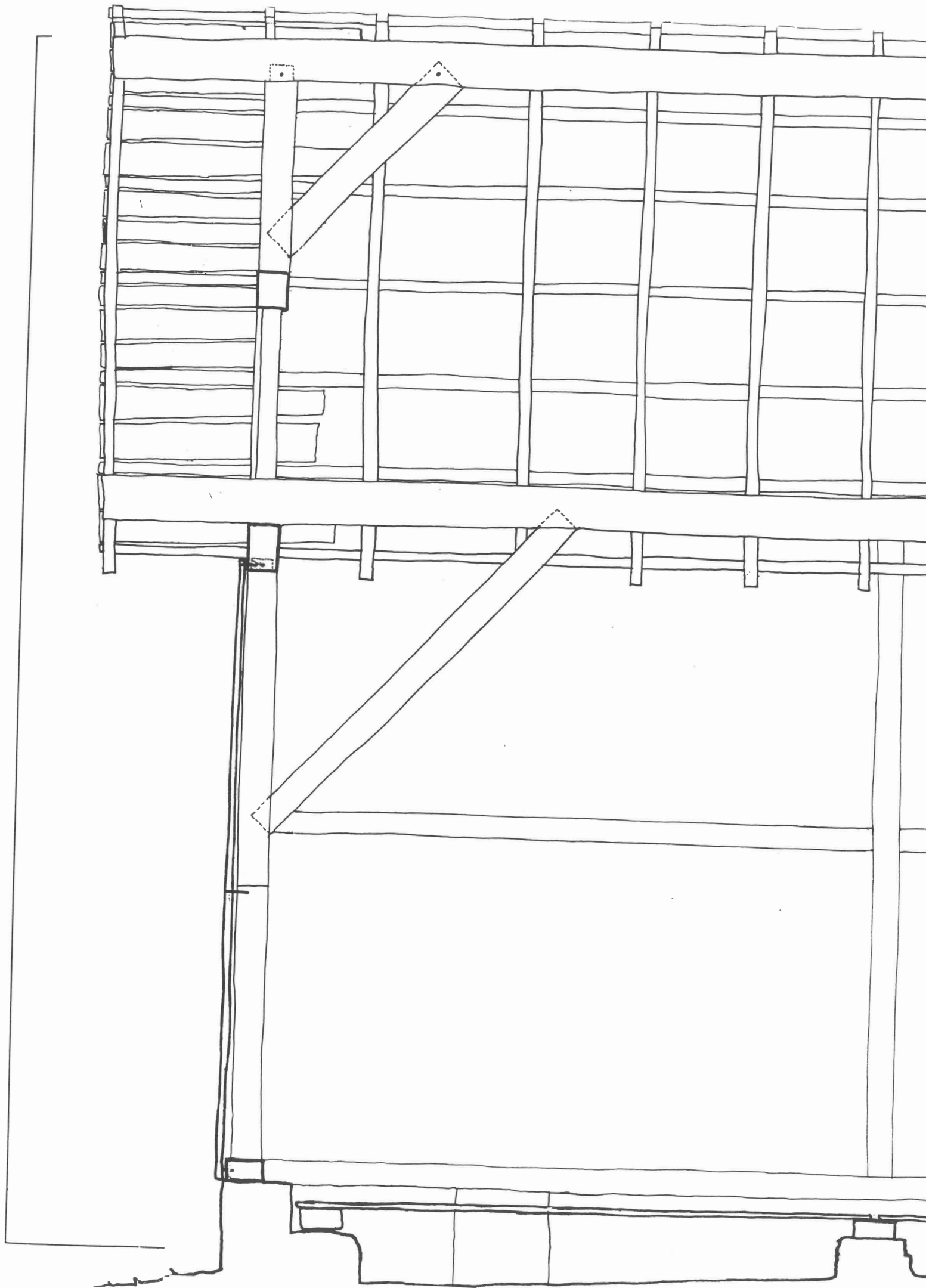


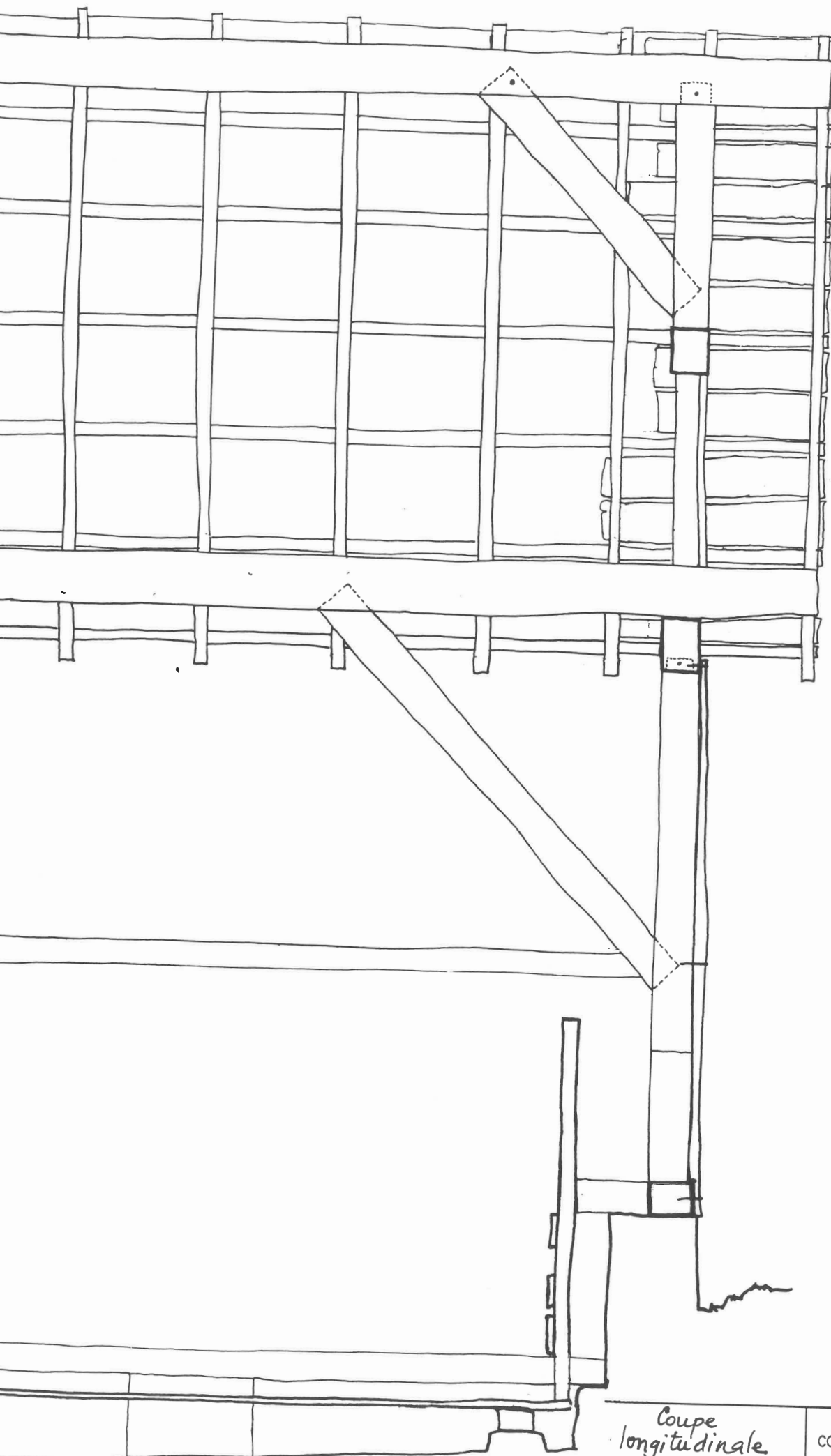


Plan de
toiture

CODE : 73/COMP/11

0
1 m

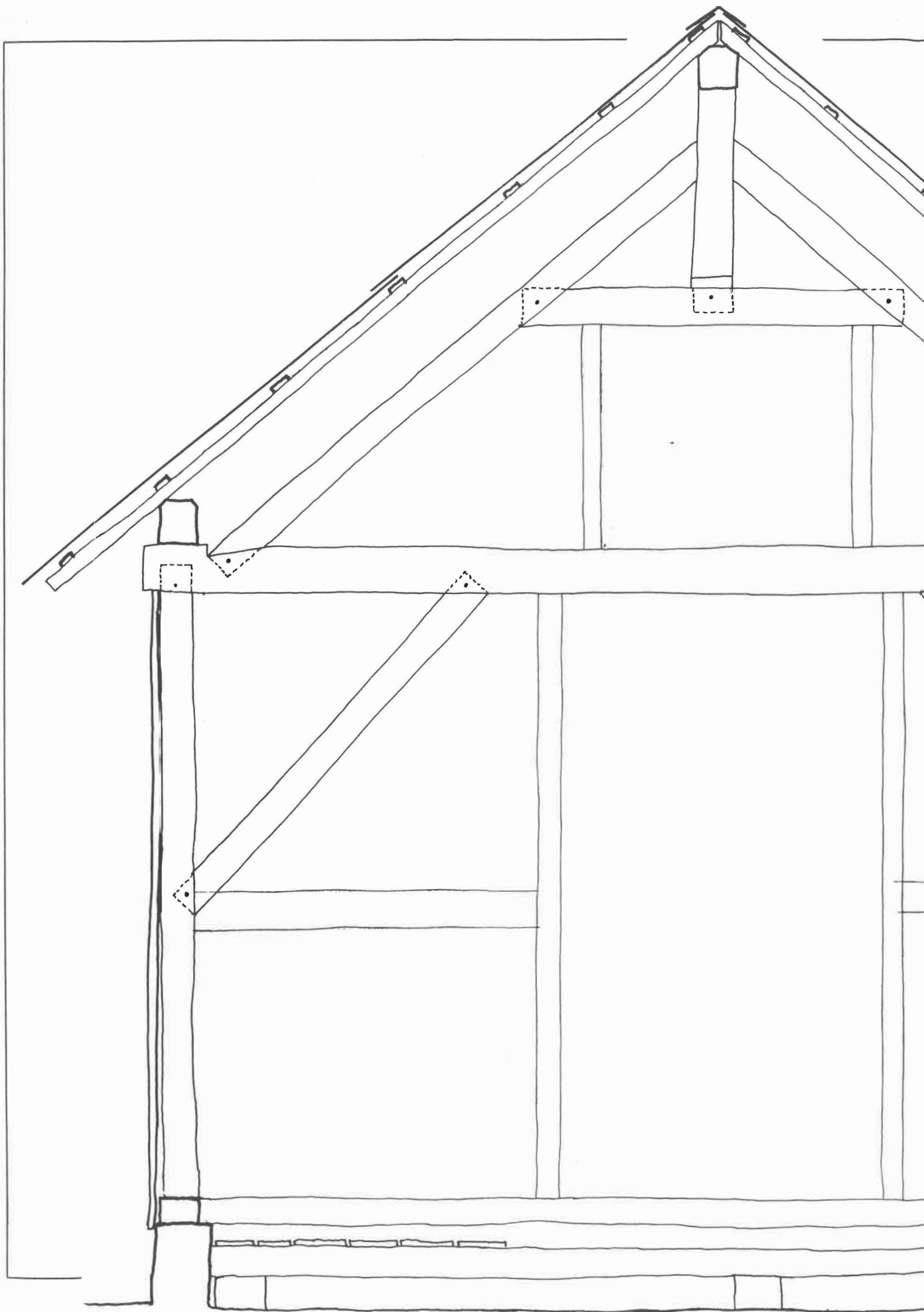


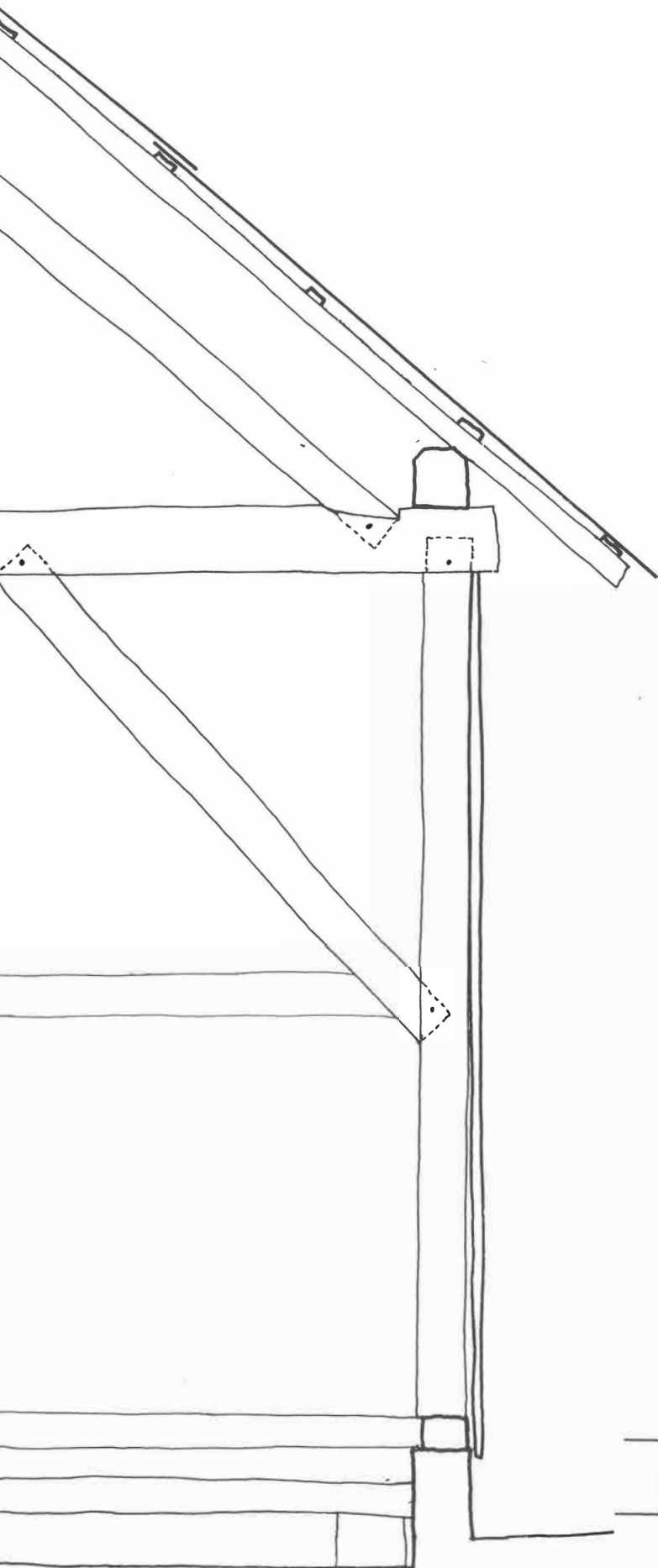


Coupe
longitudinale

CODE : 73/COMP/11

0
1 m

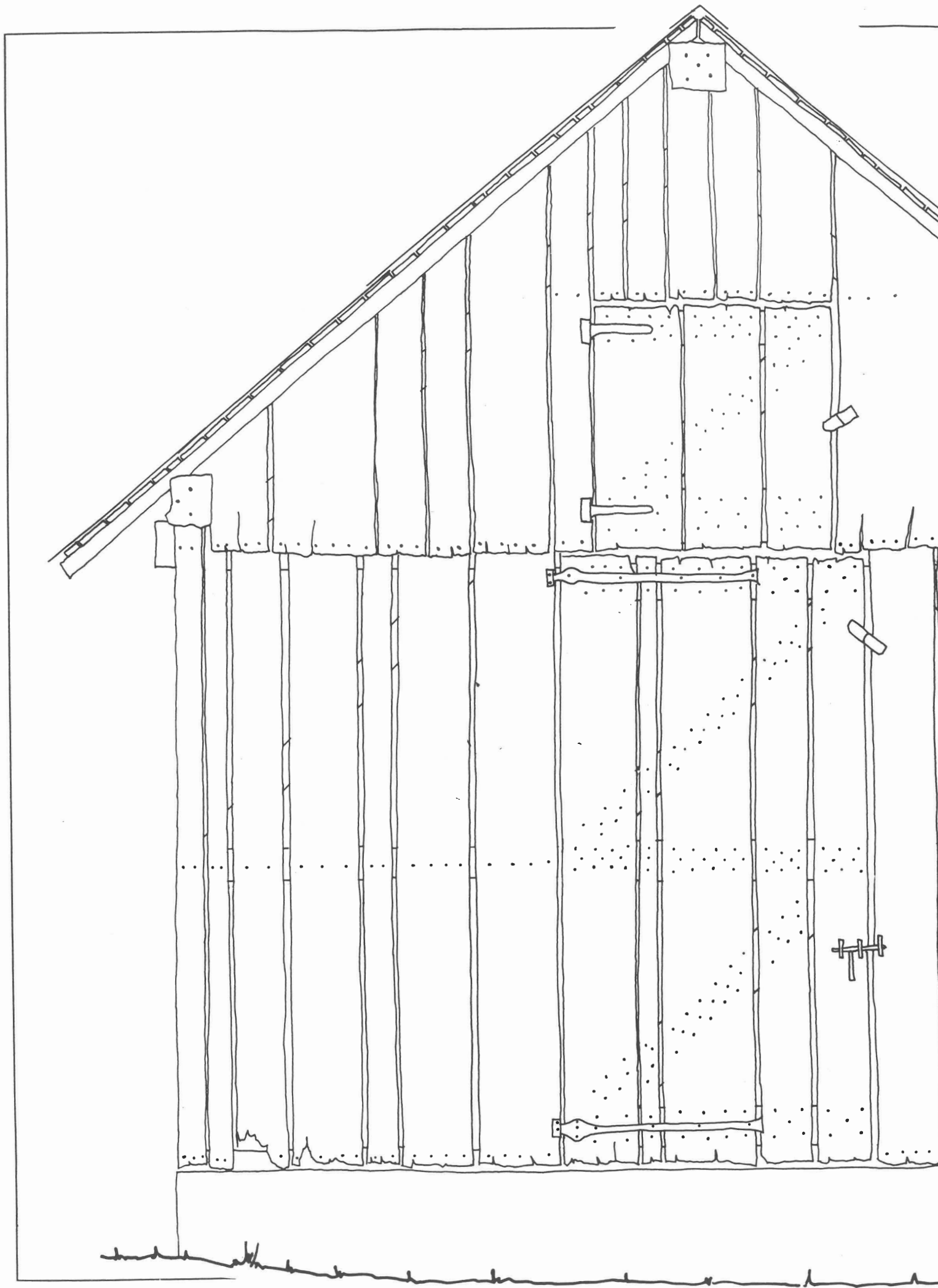


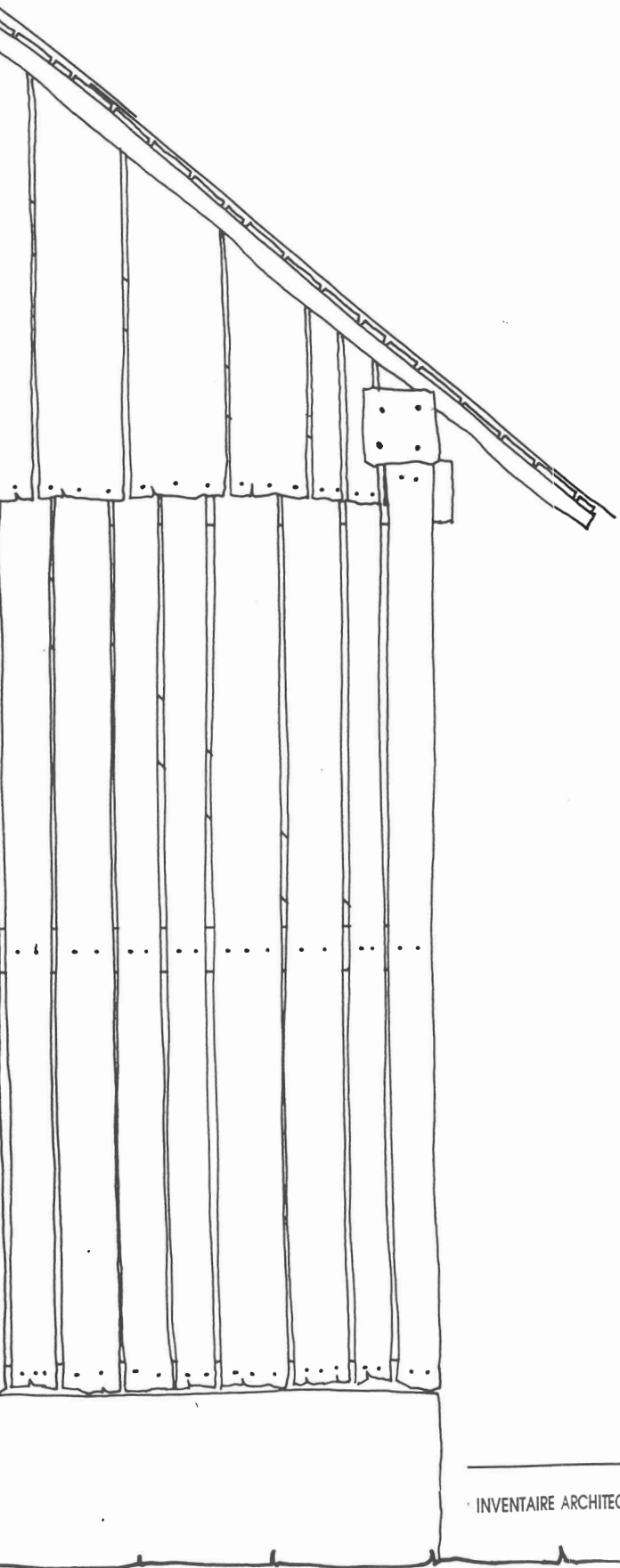


Coupe transversale

CODE : 73/COMP/ 11





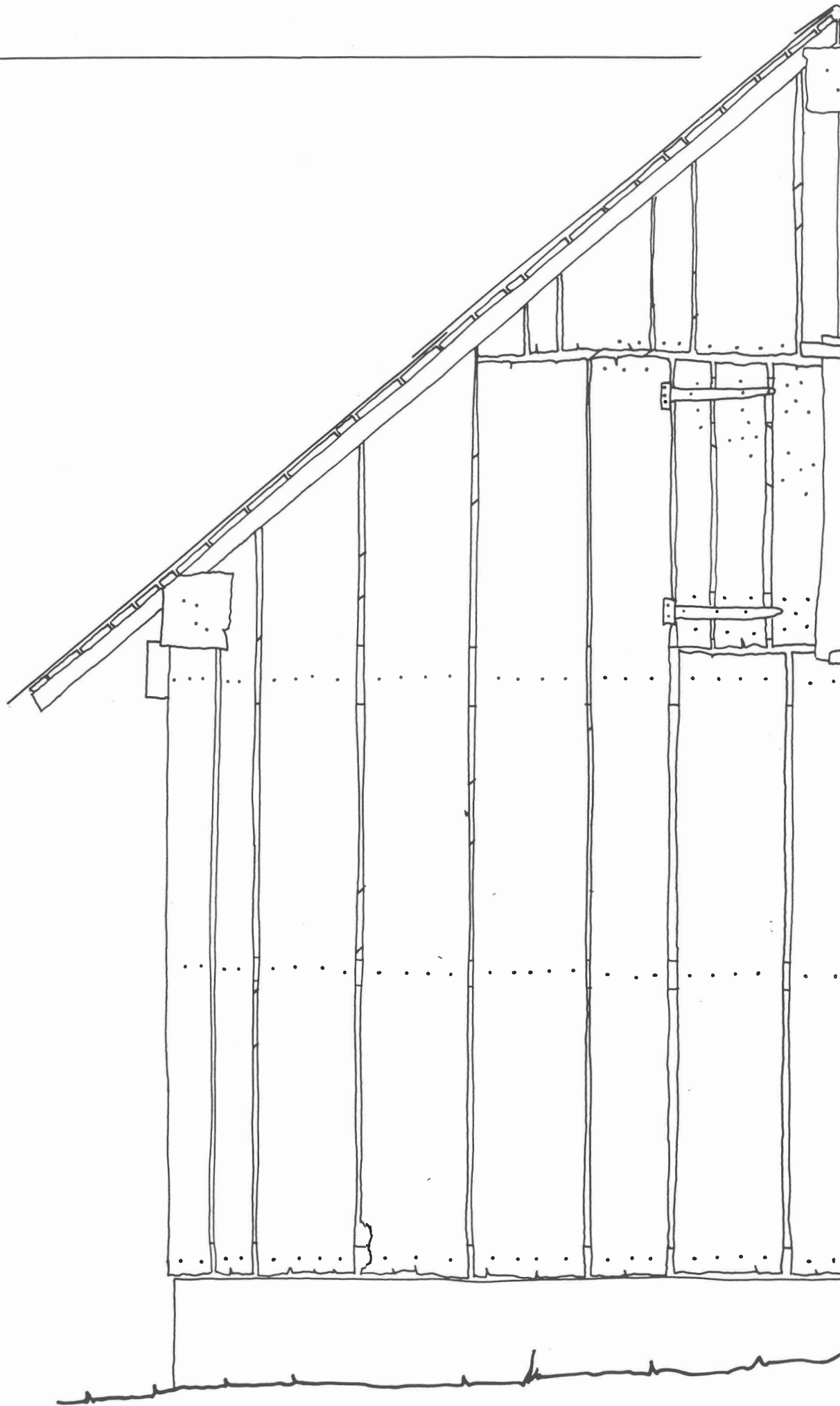


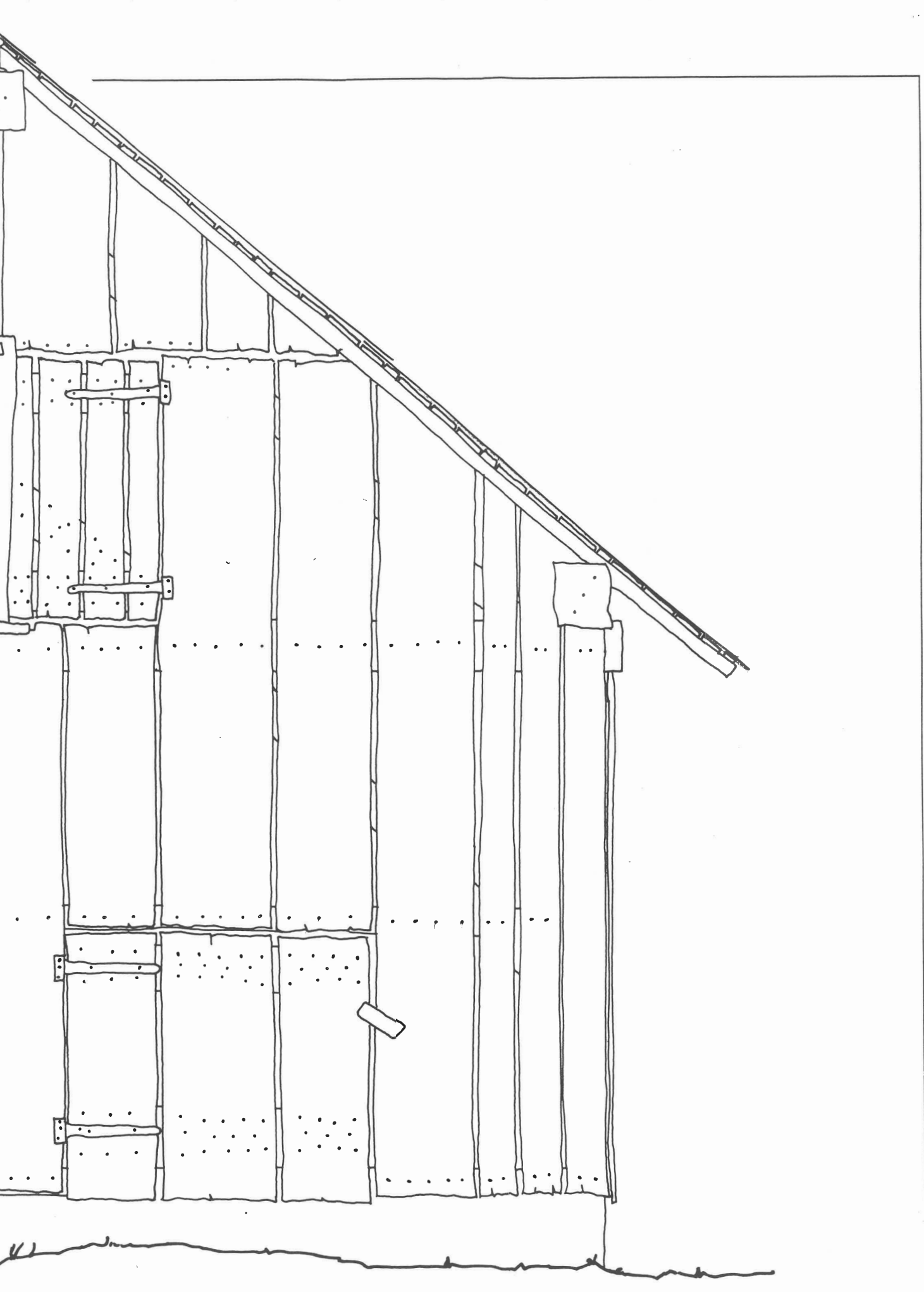
INVENTAIRE ARCHITECTURAL

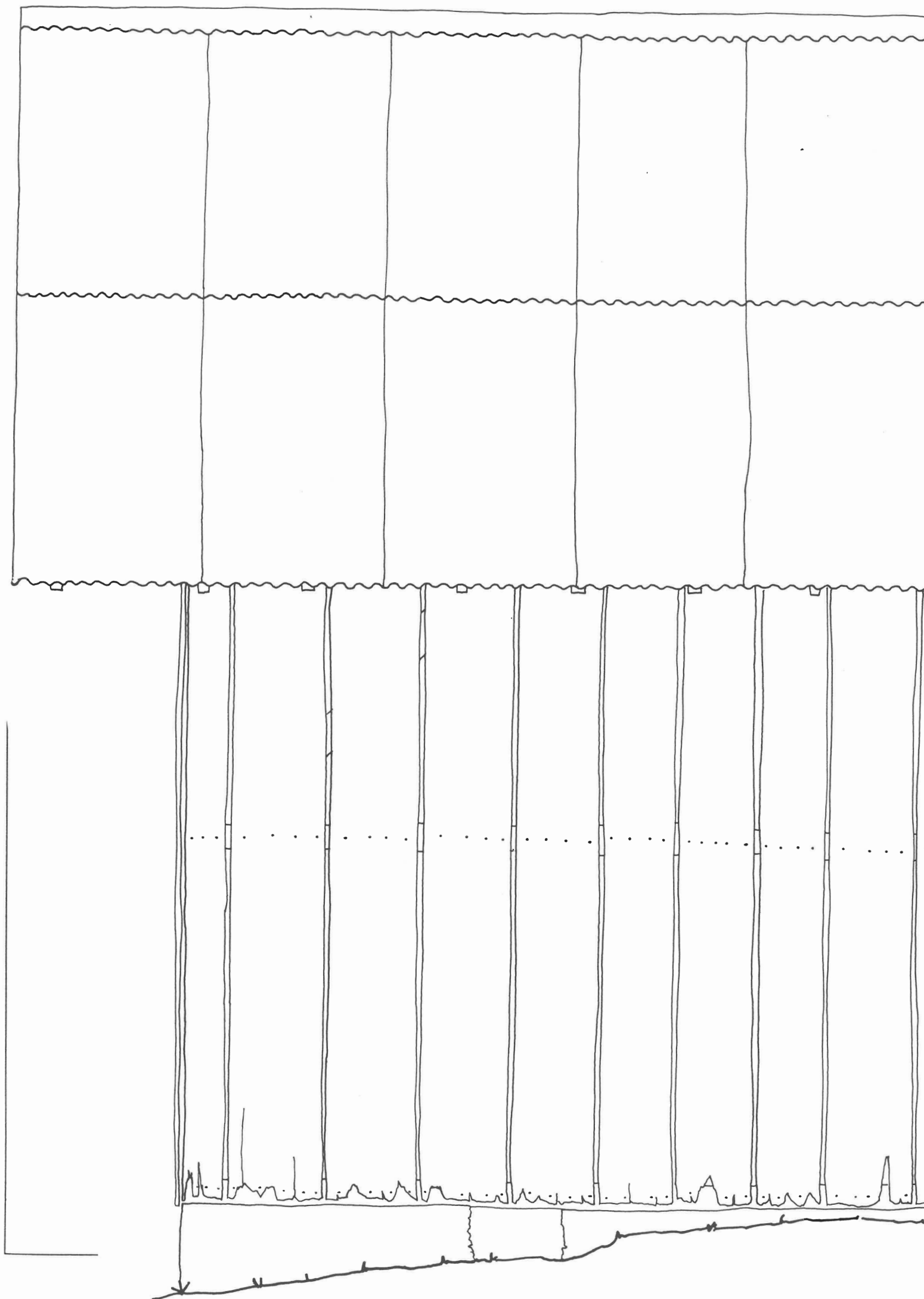
Façade aval

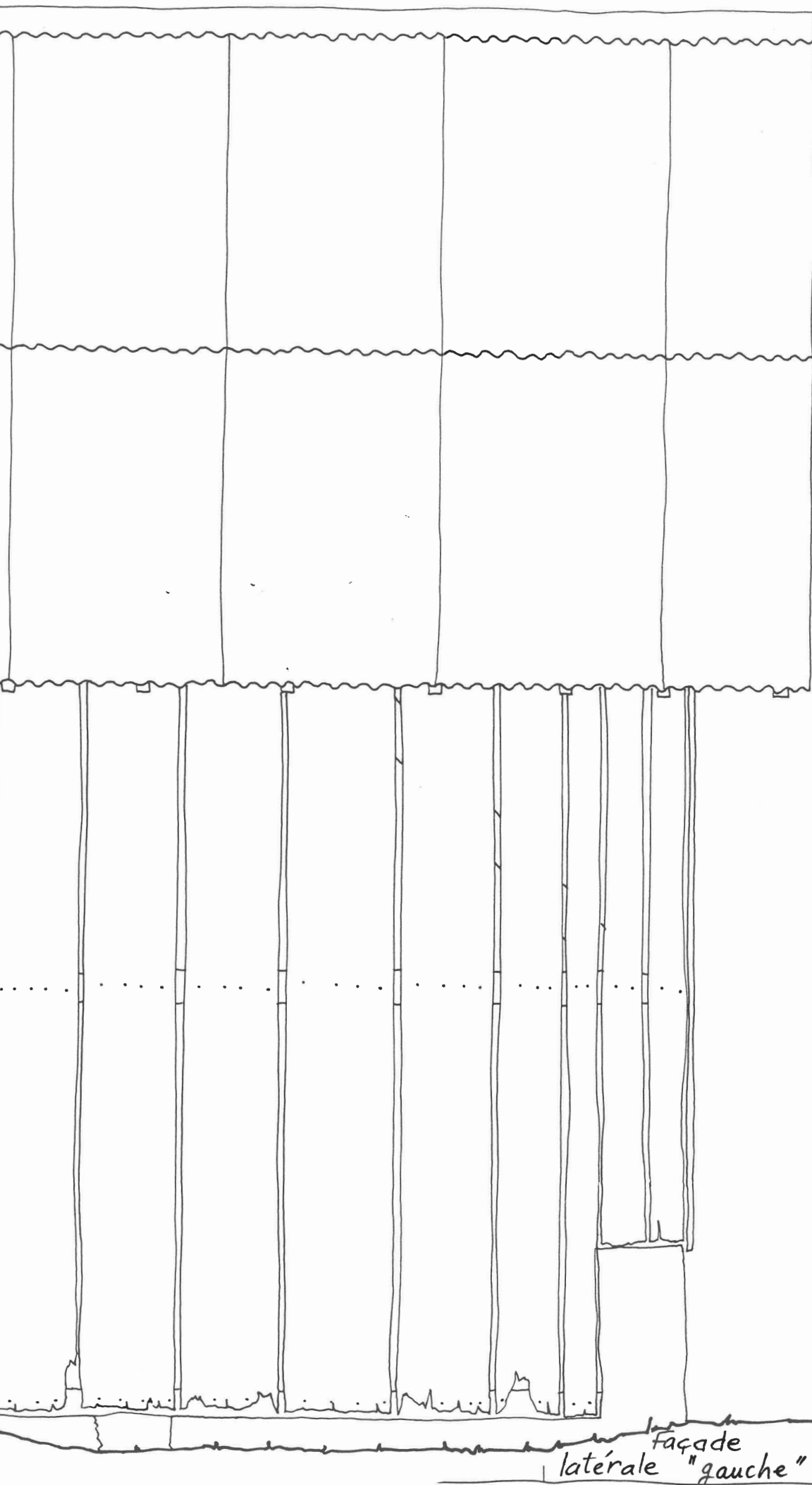
CODE : 73/COMP/ 11











façade
latérale "gauche"

CODE : 73/COMP/M



Ce guide a été réalisé en mars 2026 par le C.A.U.E de la Savoie, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne-Rhône-Alpes et le Parc naturel régional du Massif des Bauges.



Photo © C.Boiséaux